



Rapport d'activité 2020/21



Rapport
d'activité
2020/21

Sommaire

LE MOT DE LA PRESIDENTE	6
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	12
1. Conventions	13
2. Crise sanitaire	13
3. Dossiers traités	14
4. Infrastructure, équipement et informatique	18
5. Personnel	19
Situation du personnel	19
Formation	19
Stand	20
Délégation du personnel	20
6. Activités/Presse	21
RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	22
IN MEMORIAM	24
CONTRIBUTIONS	25
ACTIVITES DES SERVICES MÉDICO-SOCIAUX	32
1. Consultations pour maladies respiratoires	33
1.1 Activités	33
1.2 Analyse des résultats médicaux	36
2. Médecine Scolaire (MS)	37
2.1 Volet médical	37
2.2 Volet social	41
2.3 Service diététique dans le cadre de la médecine scolaire	44
2.4 Promotion de la santé et éducation à la santé en médecine scolaire	46
3. Service Promotion de la Santé de l'Enfant	48
3.1 Activités	48

4.	Prévention, Dépistage, Éducation et Promotion de la Santé	52
4.1	Équipe 'éducation et promotion de la santé	52
4.2	Activités en rapport avec la médecine scolaire	52
4.3	École de l'asthme	52
4.4	Consultations pour fumeurs	53
4.5	Spirométrie de dépistage	53
4.6	Consultations du service diététique	54
5.	Conclusions	57
	ACTIVITES DES SERVICES SOCIAUX	60
1.	Service d'Accompagnement Social	61
1.1	Activités	62
1.2	Problemes rencontrés chez les clients	64
1.3	Amélioration continue	65
2.	Service pour Mineurs et Majeurs protégés	66
3.	Conclusions	66
	ACTIVITES DES SERVICES DE CONSEIL	68
1.	Service de Conseil et d'Information en matière de Surendettement (SICS)	68
1.1	Activités	70
1.2	Activité non-chiffrable	73
1.3	Profil des clients SICS	74
1.4	Conclusions et perspectives	76
2.	INFO-SOCIAL - Service d'information téléphonique	77
	MATERIEL MARKETING	78
	COMMUNIQUEES DE PRESSE	80

Le mot de la présidente



Les années 2020 et 2021 resteront dans les annales de la Ligue médico-sociale comme les années Covid 19.

Au cours de ces deux années les activités de la Ligue ont été fortement impactées par la crise sanitaire.

Pour garantir la continuité du fonctionnement de nos services, il a fallu procéder à une réorganisation d'une partie des activités, notamment en passant du présentiel au distanciel.

A cet effet l'infrastructure informatique a été remaniée par la mise en place d'applications permettant le télétravail, tant en équipe qu'avec les clients. Des aménagements de sécurité, caméras et parlophone ont été installés dans les centres médico-sociaux. Malheureusement, certaines activités, tels que les examens médicaux scolaires, les ateliers promotion de la santé, les visites en maternité ont dû être suspendues.

Il apparaît d'ores et déjà que les nouvelles modalités de fonctionnement, dans la mesure où elles ont fait leurs preuves, feront désormais partie des moyens à mettre en oeuvre par la Ligue pour la réalisation de ses missions de prévention et d'action médico-sociale.

Dans la lutte anti Covid, notre personnel médical et infirmier a prêté main forte au ministère de la Santé pour les prélèvements en vue des tests Covid auprès des enfants de 2 à 6 ans et a participé à la campagne de vaccination des personnes vivant en précarité.

Au nom du Conseil d'administration et en mon nom propre, je tiens à remercier tous les collaborateurs de la Ligue pour leur engagement, leur professionnalisme et leur adaptabilité, grâce auxquels nous avons pu surmonter les temps difficiles.

Mes remerciements s'adressent également aux membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance et à nos donateurs publics et privés dont la générosité nous permet d'intervenir dans maintes situations de détresse et de mettre en route de nouveaux projets dans l'intérêt de notre population.

Enfin au nom du Conseil d'administration de la Ligue, je remercie les autorités gouvernementales pour leur soutien moral et financier, sur lequel, la Ligue, je l'espère, pourra toujours compter à l'avenir.

Luxembourg, le 29 avril 2022

Marguerite SCHOLTES-LENNERS

Présidente de la Ligue médico-sociale

La ligue médico-sociale

Sous le haut patronage de Son Altesse Royale La Grande-Duchesse Maria Teresa.

La Ligue luxembourgeoise de Prévention et d'Action médico-sociales a été fondée en 1908, à l'origine sous l'appellation « Ligue luxembourgeoise contre la tuberculose ».

Le 19 mars 1910, la Ligue a été reconnue d'utilité publique et a obtenu la personnalité civile.

La loi modificative du 25 avril 1983 a apporté à la fois un changement de dénomination et une adaptation de ses attributions.

Conformément à l'article 1^{er} de cette loi, « La Ligue a pour but de contribuer à la promotion de la médecine préventive et sociale et de l'action sociale sous toutes ses formes. Elle prend toutes initiatives propres à réaliser son objet ».

Ses moyens d'action consistent notamment à :

- Créer, exploiter et gérer des centres médico-sociaux et à organiser des services sociaux polyvalents ;
- Prendre des mesures appropriées dans l'intérêt de la prévention, du dépistage et de la surveillance des maladies invalidantes chroniques et plus particulièrement des maladies respiratoires et de la tuberculose sous toutes ses formes ;
- Participer aux programmes de médecine préventive, d'éducation et d'information sanitaires et d'action sociale de l'Etat, des communes ou d'organismes privés.



© 2017 Cour grand-ducale / Lola Velasco

Déclaration de principe

La Ligue respecte et fait respecter les principes de la dignité et de la valeur de la personne humaine, de la non-discrimination et de l'égalité des droits, notamment en ce qui concerne le sexe, la race, les ressources physiques, psychiques et mentales, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la situation familiale, l'appartenance sociale, la situation de fortune, les convictions philosophiques, politiques et religieuses.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration

Composition du Conseil suite à l'Assemblée Générale du 30 avril 2021.

Présidente Mme Marguerite SCHOLTES-LENNERS, Strassen

Vice-Président Dr Romain NATI, Luxembourg

Vice-Présidente Dr Nicole MAJERY, Luxembourg

Trésorier Général Me Albert HANSEN, Luxembourg

Secrétaire Général M. Jean RODESCH, Luxembourg

Membres M. Guy DE MUYSER, Luxembourg

Dr Robert MULLER, Esch-sur-Alzette

Dr Yolande WAGENER, Luxembourg

Me Paul BETTINGEN, Senningerberg

M. Lucien NICOLAY, Bertrange

Dr Juliana D'ALIMONTE, Luxembourg

Délégations Dr Arno BACHE, délégué de la Ministre de la Santé

Dr Robert MULLER, délégué des médecins

La fonction de Secrétaire - Trésorier est confiée à M. Jean Rodesch.

Président d'honneur Dr Jean GOEDERT, Luxembourg (†)

Vice-Président d'honneur M. André THILL, Luxembourg (†)

L'Assemblée Générale Constitutive de la Ligue a eu lieu le 5 avril 1908.

Le conseil de surveillance

M. Daniel BECKER	Economiste, Luxembourg
M. André PIPPIG	Ingénieur, Luxembourg
M. Gilbert HATZ	Economiste, Luxembourg

Le siège social

21-23, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg

Téléphone: +352 22 00 99-1

Fax: +352 47 50 97

Web: www.ligue.lu

Email: ligue@ligue.lu

Centre médico-social



LIGUE MÉDICO-SOCIALE
MIR HËLLEFEN ZËNTER 1908



Centre médico-social

Entrée **A**



- Ligue médico-sociale
- Service d'accompagnement social
- Médecine scolaire
- Service social à l'école fondamentale
- Service de Santé au Travail Multisectoriel (STM)
- Service Audiophonologique
- Test auditif/Hörtest
- Bilan 30

Entrée **B**



- Consultation pour nourrissons et jeunes enfants 0 à 4 ans (CNJE)
- Service orthoptie et pléoptie
- Dépistage visuel/Augenkontrolle
- Médecine sportive





Rapport du conseil d'administration

L'assemblée générale 2021 de la Ligue médico-sociale s'est tenue par visioconférence le 30 avril 2021 conformément aux dispositions légales de la loi du 20 juin 2020.

Au cours de l'exercice 2021, le conseil d'administration de la Ligue médico-sociale a siégé le 25 février, le 23 mars, le 20 avril, le 15 juin, le 20 juillet, le 21 septembre et le 15 décembre 2021.

Pour les besoins de la gestion courante le conseil s'est réuni par visioconférence en petit comité.

1. Conventions

Le Conseil d'Administration a validé pour l'exercice 2021 les conventions suivantes :

Ministère de la Santé

Ministère de la Santé

- Convention pour le Service médico-social (SMS)

Ministère de la Famille

- Convention unique regroupant le Service d'accompagnement social (SAS), le Service d'Information et de Conseil en matière de Surendettement (SICS), le Service pour Mineurs et Majeurs protégés (MiMaPro)

Conventions particulières

- Convention avec la Ville de Luxembourg sur la collaboration en matière de médecine scolaire
- Convention avec le Laboratoire National de Santé (LNS) portant sur les prélèvements de test PCR sur enfants de 2 à 6 ans
- Convention avec le Ministère de la Santé réglant l'assistance de la Ligue pour la détection de la tuberculose dans le cadre des visites médicales des Demandeurs de Protection Internationale, conformément à la loi du 18 décembre 2015

2. Crise sanitaire

En 2021, le fonctionnement des services de la Ligue a pu être maintenu sans interruption. Pour pouvoir assurer la continuité de ses missions, la Ligue a mis en place différents dispositifs de sécurité pour protéger aussi bien son personnel que ses clients.

La Ligue a poursuivi la création de plateformes de prise de rendez-vous permettant de mieux contrôler le flux des clients.

Des outils informatiques, de collaboration, de téléphonie (smartphones et softphones) et de visioconférence ont été déployés afin de permettre le télétravail pour tout le personnel.

L'accès aux centres médico-sociaux n'a été autorisé que sur rendez-vous. Le flux des clients a été organisé de façon à respecter les règles de distanciation et les gestes barrière (marquage au sol et panneaux d'information, aération des salles de réunion, parois de plexiglass, masques et liquide désinfectant, etc.).

3. Dossiers traités

Mandats de gestion financière volontaire, tutelle, curatelle

Un atout important de l'accompagnement social de la Ligue médico-sociale est la possibilité pour le travailleur social de pouvoir s'appuyer sur un dispositif d'économistes et de comptables lors de la prise en charge de clients à faibles revenus ou en difficultés financières.

Dans ce contexte, il faut relever que beaucoup de ces dossiers relèvent d'une complexité qui requiert l'expérience et l'apport d'une équipe pluridisciplinaire (économiste, juriste, notaire, gestionnaire, assistant social) afin de gérer ces situations de la façon la plus appropriée et pour permettre aux concernés de continuer à vivre dignement au sein de notre société.

Pendant l'exercice 2021, la Ligue a assuré 353 gestions financières, dont 43 mandats de tutelle ou curatelle.

Prélèvements COVID sur les enfants de 2-6 ans

Sur demande du Ministère de la Santé, les prélèvements COVID sur les enfants de 2 à 6 ans sont réalisés depuis fin novembre 2020 par les équipes de la médecine scolaire et du Service Promotion de la Santé de l'Enfant, renforcées par le personnel des consultations pour maladies respiratoires au besoin. Le dépistage est réalisé sur quatre sites de la Ligue : CMS Luxembourg, CMS Dudelange, CMS Ettelbruck et CMS Wiltz. 3241 prélèvements Covid ont été réalisés en 2021.

Les efforts de tout le personnel médical, social, administratif et technique de la Ligue ont permis d'assurer le bon fonctionnement de cette activité.

Pour le grand public, l'activité de prélèvement est soutenue par une Hotline 220099-66 et un mail spécifique tracing@ligue.lu et la prise de rendez-vous se fait via la plateforme sécurisée accessible depuis le site de la Ligue.

Vaccination contre la Grippe de la population vivant en précarité

Dans le cadre du groupe de travail social instauré par le Ministère de la Santé, la Ligue a contribué à la réalisation de la vaccination contre la grippe auprès des populations vivant en précarité au Luxembourg. Le groupe de travail social est composé des organisations Caritas, Croix-Rouge, Offices sociaux, ONA, Stëmm vun der Strooss, Ligue médico-sociale, Médecins du Monde, ASTI, etc. . La Ligue a participé à la campagne avec 5 équipes volantes composées de médecins, d'infirmières et de secrétaires de la Ligue et de médecins du ministère de la Santé. Pendant cette campagne qui a duré de mi-décembre 2020 à fin janvier 2021, la possibilité de se faire vacciner a été également offerte sur rendez-vous dans 6 Centres médico-sociaux : CMS Ettelbruck, CMS Wiltz, CMS Echternach, CMS Esch/Alzette, CMS Luxembourg, CMS Grevenmacher. La prise de rendez-vous s'est également faite via la plateforme de la Ligue.

Médecine scolaire

Depuis le 20 mars 2020 et jusqu'à la rentrée scolaire de septembre 2021, les examens physiques standardisés de médecine scolaire ont été arrêtés sur demande de la Direction de la Santé. Dans les situations urgentes, l'infirmière pouvait cependant faire des tests ponctuels.

En aucun cas, les intervenants de la médecine scolaire ne devaient pouvoir être à l'origine d'un cluster dans une école. Les équipes de médecine scolaire ont donc continué leur rôle de référent santé et social auprès des enseignants et des directions dans les écoles fondamentales.

La réalisation des examens médicaux en médecine scolaire a repris à la rentrée de l'année scolaire 2021/2022.

L'implémentation des Projets d'accueil individualisé (PAI) dans les écoles, les maisons relais et les crèches à travers tout le pays ainsi que les formations y relatives ont été poursuivis sans discontinuité.

Nous avons constaté que beaucoup d'enfants ou parents refusaient le travail à distance, d'autres enfants avaient peur d'aller à l'école de crainte d'attraper le virus, de le ramener à la maison, de le transmettre involontairement aux parents ou grands-parents, ou encore d'être testé positif dans la classe et d'être la cause de l'isolement et de la mise en quarantaine des autres élèves. A l'avenir, les équipes médico-socio-scolaires devront, avec les autres professionnels, mettre tout en œuvre pour redresser le bien-être chez les enfants surtout au niveau mental et du social.

Clarifications en ce qui concerne la Médecine scolaire

Conformément à la loi sur la médecine scolaire et son règlement d'application du 24 octobre 2011 déterminant le contenu et la fréquence des

mesures et examens de médecine scolaire et le fonctionnement de l'équipe médico-socio-scolaire <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2011/10/24/n1/jo>, notamment l'article 9, et dans l'intérêt supérieur de l'enfant, l'équipe médico-socio-scolaire doit être impliquée dans les situations de détresse des enfants scolarisés. Le cas échéant, ses assistants sociaux peuvent intervenir dans les familles en tant que tiers vis-à-vis de l'école et de la commune dans l'intérêt des enfants.

Le suivi des dossiers médico-sociaux et sociaux est assuré par les équipes médico-socio-scolaires au plan national.

Dans l'intérêt des enfants en détresse, un travail de clarification sur la collaboration entre les services sociaux des communes, les services des écoles fondamentales et les équipes médico-socio-scolaires était devenu indispensable (2 des 99 communes desservies par les intervenants de la Ligue).

Dans une commune, les demandes sociales en provenance de l'école fondamentale n'étaient pas communiquées à l'assistante sociale de l'équipe médico-socio-scolaire de la Ligue, mais étaient soit traitées en interne par l'école elle-même, soit transmises à un assistant social de la commune ou de l'office social, ou encore à une assistante sociale de la maison relais.

La Ligue a expliqué aux responsables communaux le travail réalisé par ses professionnels (assistant social, infirmière, médecin) dans le cadre de la médecine scolaire et l'objectif recherché dans l'intérêt des enfants scolarisés qui sont en détresse.

Depuis ces échanges, des réunions de travail sont organisées régulièrement entre les différents partenaires à l'école pour assurer le suivi des situations.

Dans une autre commune, le bourgmestre a exposé la grande détresse sociale au sein de la population de sa commune et surtout des enfants. Il a estimé insuffisant le nombre d'assistants sociaux prévus par la Ligue dans sa commune, particulièrement au regard du nombre de situations graves rencontrées à l'école selon les chiffres avancés par la Direction Régionale et la responsable de la Commission d'Inclusion (CI) de l'école.

Contrairement à ces constats, la Ligue observe un nombre anormalement bas de nouvelles demandes sociales malgré des échanges réguliers avec les équipes multi-professionnelles (ESEB) et la participation aux Commissions d'Inclusion (CI). Ce fait préoccupe profondément la Ligue car il ne reflète pas la réalité du terrain. Il semble que la direction de l'école a recours à des psychologues pour assurer du travail social et répondre à la demande. Elle a également tenté de transmettre les dossiers à l'office social qui, malheureusement, ne peut pas être directement impliqué dans les situations concernant les mineurs. Malgré une présence régulière dans les écoles de nos assistantes sociales, facilement joignables via téléphone mobile, via le secrétariat de leur CMS d'attache ou par

mail, très peu de demandes sont adressées à l'équipe de la médecine scolaire.

La Ligue a donc réexpliqué son fonctionnement et la possibilité de pouvoir réagir à tout moment, en fonction des besoins et du nombre de dossiers. En cas de besoin, l'équipe médico-socio-scolaire peut être adaptée à la charge de travail et à tout moment il est possible à faire appel à d'autres assistants sociaux et services de la Ligue.

À côté des échanges réguliers déjà en place, des réunions de concertation ont eu lieu avec les professionnels du terrain pour analyser les besoins et pour adapter le cas échéant l'offre de prise en charge dans les écoles et au niveau du réseau d'aide de la commune.

La Ligue conclut qu'il faut réagir en urgence à la situation et éliminer tout problème de communication entre les professionnels du terrain. Elle insiste pour que les différents acteurs s'investissent, d'un commun effort, afin de remédier aux problèmes et garantir aux enfants les services et aides nécessaires, ayant comme préoccupation majeure leur intérêt supérieur et leur bien-être physique, psychique et social.

Projet sur l'intervention précoce chez les petits enfants pour prévenir des problèmes socio-émotionnels

Beaucoup de professionnels en charge d'enfants en difficultés constatent que l'origine des difficultés problèmes rencontrés proviennent souvent d'un déficit du développement socio-émotionnel dès leur naissance. Comme il est assez difficile de rattraper ces déficits, il vaut mieux prévenir ces problématiques par des interventions précoces. Celles-ci peuvent même déjà avoir lieu chez la femme enceinte. Les équipes du Service Promotion de la Santé de l'Enfant (SPSE) de la Ligue peuvent, dès la naissance, sensibiliser les parents sur l'importance des liens mère-enfant ou père-enfant tout au long de son développement.

A cet effet, la Ligue fait appel aux responsables des hôpitaux de réactiver le service national de pédiatrie sociale, mis en place avec la collaboration de l'ALUPSE et les services sociaux des maternités.

Centres socio-thérapeutiques (CST) – Médecine scolaire

Depuis 2019, 7 centres socio-thérapeutiques (CST) ont été créés au plan national. Les CST accueillent environ 45 enfants en école du jour qui souffrent souvent de problèmes socio-émotionnels ou présentent des comportements difficiles. Afin de répondre à un souci du terrain, ces enfants sont vus en médecine scolaire par les équipes médico-socio-scolaires et les médecins scolaires de la Ligue. Le travail social autour de ces enfants est réalisé par les assistantes sociales de l'école d'origine de l'enfant.

Médecine scolaire/Service Promotion de la Santé de l'Enfant

Les travaux de digitalisation dans le cadre de la médecine scolaire ont été poursuivis.

La mise en œuvre des Projets d'Accueil Individualisé (PAI) a été optimisée grâce à de nouveaux outils de formation développés en interne. Les nouvelles présentations standardisées et multilingues (textes et paroles) ont été également complétées par des vidéos explicatives.

En 2021, 1460 PAI (Projets d'Accueil Individualisé) ont été implémentés dans les structures d'accueil (crèches, maisons relais) et/ou dans les écoles du fondamental par le personnel de la médecine scolaire et du Service Promotion de la Santé de l'enfant.

Maladies respiratoires – Consultations TB

Pour 2021, les consultations pour maladies respiratoires ont connu, malgré la pandémie, un rythme de croisière soutenu:

22.556	consultations
7.501	examens radiographiques pulmonaires
6305	tests cutanés tuberculiques (IDR)
2.561	tests sanguins IGRA (Quantiferon)
36	cas déclarés de tuberculose pour enquête de dépistage

4. Infrastructure, équipement et informatique

Travaux d'infrastructure

En raison de la crise sanitaire certains travaux planifiés pour 2020 n'ont finalement pu être réalisés qu'en 2021, notamment ;

- Remplacement du chauffage central au CMS Mersch
- Remplacement du système de contrôle d'accès au CMS Luxembourg
- En février 2021, le CMS Diekirch, installé dans la maison ORIGER, a subi de graves fissures dans les murs et la façade, a été déclaré inhabitable. En attendant, les services de la Ligue ont déménagé dans la Maison de l'Orientation « Beim Park » au 7, avenue de la Gare à Diekirch

- Mise en sécurité des bâtiments par l'installation de caméras de surveillance au niveau de tous les CMS
- Remplacement de l'installation de détection incendie au CMS Dudelage

Projets informatiques

- Plateforme de rendez-vous en ligne
La Ligue s'est dotée d'une nouvelle plateforme de prise de rendez-vous en ligne pour la totalité pour bon nombre de ses services. Cela permet aux clients de voir les disponibilités et pour les services d'avoir une meilleure gestion du flux des clients.
- Application comptable du service MIMAPRO
Les travaux de développement de la nouvelle application comptable, mise en production en 2020 pour permettre au service pour Mineurs et Majeurs Protégés d'assurer les gestions financières des clients, ont été poursuivis en 2021.
- Base de données de la Médecine scolaire
Les travaux de développement pour gérer les interventions en médecine scolaire ont été poursuivis en 2021.

5. Personnel

SITUATION DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2021, la Ligue comptait 152 collaborateurs professionnels, dont un effectif de 120 salariés (110 femmes et 10 hommes), soit un effectif moyen de 115 salariés au cours de l'année. L'âge moyen est de 43 ans.

FORMATION

La Ligue a poursuivi en 2021, dans la mesure du possible, ses efforts de qualité de service par la formation de son personnel.

Ainsi, près de 1.800 heures de formation continue ont été validées, notamment sur les sujets ci-après :

- Formation en matière de sécurité incendie du personnel
- Formation «Analyse des pratiques professionnelles - Argent et Travail social» pour le personnel du Service d'accompagnement social

- Formation de base et de rappel en matière de GDPR pour les professionnels et administratifs du terrain
- Formation des assistants sociaux de tous les services sur le « Juge aux affaires familiales »
- Formation informatique des équipes de médecine scolaire sur la gestion des PAI
- Rappel de formation sur les consignes sanitaires pendant les examens de médecine scolaire et dans les écoles
- Participation par les intervenants du Service Promotion de la Santé de l'Enfant aux Journées d'étude « Périnatalité et addiction : co-naître et agir en 2021 » organisées par les Hôpitaux Robert Schuman

Diverses formations particulières:

- Formation sur les « Premiers secours en santé mentale »
- Participation du nouveau personnel en médecine scolaire à la formation sur le diabète organisé par le CHL
- Formation « Adolescentes auteures de violences sexuelles »
- Participation à la 3ème conférence internationale sur la pédagogie en traumatisme
- Formation « Unsichtbare Erinnerungen-Mémoires invisibles »
- La sexualité des enfants
- Conférence sur « Les avancées du Plan cadre GIMB 2018-2025 ».

STAND

La Ligue a participé le 25 novembre 2021 avec un stand à la Journée « Assises sociales 2021 » organisée par la Ville de Luxembourg.

DÉLÉGATION DU PERSONNEL

La direction a eu 4 réunions avec la délégation du personnel de la Ligue.

Depuis le 13 décembre 2021, la délégation du personnel de la Ligue s'est vue réduite à un seul membre, Madame Renée Leider. En effet, 4 membres de la délégation ont présenté leur démission pour le motif que les dispositions en matière de CovidCheck mises en place par la Ligue sur demande de la Direction de la Santé ne trouvaient pas leur assentiment.

6. Activités/Presse

- **Journée Mondiale de la Tuberculose -
Communiqué de presse du 24 mars 2021**
- **Journée mondiale sans tabac-
Communiqué de presse 31 mai 2021**
- **Interview de la Ligue par Lëtzfïn sur l'éducation
financière au Luxembourg -16.03.2021**
- **Collecte Fleur Prince Jean 2021**
La vente de la Fleur Prince Jean 2021 n'a pas pu être organisée en raison de la crise sanitaire.
- **Banque Alimentaire**
En 2021, 824 colis de vivres provenant de la Banque Alimentaire ont été distribués par les assistants sociaux de la Ligue dans le cadre de leur travail social avec des personnes/ménages se trouvant dans une situation de précarité grave. 56% des colis étaient destinés à des familles avec enfants.
- **Brochures et affiches**
Les affiches et brochures du Service Promotion de la Santé de l'Enfant ont été adaptées.

Rapport du conseil de surveillance

RAPPORT 2021

sur la vérification de la gestion comptable de la Ligue luxembourgeoise de Prévention et d'Action médico-sociales pendant l'année 2021.

Conformément aux dispositions de l'article 16 du statut modifié de la Ligue, le conseil de surveillance confirmé par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2021 a procédé le 21 avril 2022 au contrôle des opérations comptables effectuées par le trésorier de la Ligue pendant l'exercice 2021 au contrôle du bilan de la Ligue arrêté au 31 décembre 2021.

La «caisse» au sens de la gestion comptable étant inexistante auprès de la Ligue, la vérification de la gestion des comptes s'est limitée au contrôle des livres de comptabilité.

Ont participé au contrôle dont question:

- Monsieur Daniel BECKER, économiste, Luxembourg.
- Monsieur Gilbert HATZ, économiste, Luxembourg.
- Monsieur André PIPPIG, consultant, Luxembourg

CONTRÔLE DU GRAND LIVRE

La vérification s'est concentrée sur les inscriptions et les écritures courantes et cela sur base d'échantillonnage. Aucune irrégularité n'a été constatée.

CONTRÔLE DES PIÈCES À L'APPUI

La comparaison des écritures au grand livre avec les pièces justificatives (extraits de compte, avis de débit et de crédit des instituts bancaires, quittances et factures) a démontré une parfaite concordance.

Partant, le conseil de surveillance propose d'accorder décharge à ceux qui ont été chargés en 2021 du maniement des fonds de la Ligue.

En conclusion, le conseil de surveillance certifie le bilan de la Ligue tel qu'il lui a été soumis. En effet, le document reflète fidèlement les chiffres accusés par les comptes de l'actif et du passif.

Dès lors, le conseil de surveillance propose à l'assemblée générale ordinaire 2022 d'approuver le bilan 2021 de la Ligue luxembourgeoise de Prévention et d'Action médico-sociales

Luxembourg, le 21 avril 2022.

Le conseil de surveillance,

Daniel BECKER

Gilbert HATZ

André PIPPIG

In memoriam

MONSIEUR ANDRÉ THILL

Vice-Président de la Ligue de 1993 à 2006



Le Conseil d'Administration s'est réuni pour honorer la mémoire de Monsieur André Thill, décédé le 10 juillet 2020 à l'âge de 92 ans. A la demande du défunt, son enterrement a eu lieu en toute intimité et dans la stricte observation des règles imposées par la pandémie.

Après avoir été membre du Conseil d'Administration de la Ligue pendant six années, M. Thill a été élu Vice-Président en 1993, charge qu'il a occupée jusqu'à sa démission en 2007, lorsque le Conseil l'a nommé Vice-Président d'honneur.

Avant de rejoindre la Ligue, M. Thill avait occupé les hautes fonctions de Juge à la Cour Européenne des droits de l'Homme à Strasbourg. A Luxembourg, il a exercé la charge importante d'administrateur général des assurances sociales. Jouissant, à juste titre, d'une flatteuse renommée nationale et internationale en tant que juriste spécialisé dans le domaine des questions sociales et le droit du travail, on lui doit plusieurs publications d'un haut niveau sur ces questions.

Au sein de la Ligue, M. André Thill a consacré pendant des années ses compétences et sa force de travail aux objectifs de l'oeuvre. Il y a laissé le souvenir d'un homme profondément engagé, qui n'a jamais ménagé son temps ni sa peine dans l'intérêt de la Ligue à laquelle il a rendu d'éminents services pendant 19 années. C'est sous son impulsion que l'oeuvre a pu mettre en place le Service national de Lutte contre le Surendettement en application du premier texte législatif consacré à ce grave problème. A la suite, il a beaucoup contribué au développement de ce service maintenant indispensable.

De même, M. Thill a œuvré à la mise en place du Service pour mineurs et majeurs protégés, conçu pour aider les personnes ou les ménages en difficulté par un dispositif de gestions volontaires et de prises en charge sous forme de curatelles et de tutelles.

En évoquant la personnalité et le rôle du défunt, les membres du Conseil d'Administration s'inclinent respectueusement devant sa mémoire. .

Ils garderont de M. André Thill un souvenir ému et inaltérable.

Contributions

RÔLE DE LA LIGUE EN MATIÈRE DE MALADIES RESPIRATOIRES ET SES INTERACTIONS AVEC LE CHL

Les collaborations entre la Ligue et le CHL se conçoivent à plusieurs niveaux, un lien plus étroit s'est notamment développé dans le cadre des activités des services nationaux du CHL et en plus particulier les services nationaux de maladies infectieuses et les différents services nationaux en pédiatrie (pédiatrie spécialisée, dont l'endocrinologie pédiatrique, la néonatalogie et la pédopsychiatrie). Le volet social, et notamment l'aide aux patients défavorisés, est une dimension importante dans les missions du CHL qui se reflète dans les interfaces avec la Ligue.

Ainsi, les deux organisations agissent de manière complémentaire dans la lutte contre la tuberculose : la Ligue joue un rôle essentiel dans le dépistage de la tuberculose au Luxembourg. Les patients dépistés présentant une tuberculose active sont transférés par ambulance au service national de maladies infectieuses au CHL pour y commencer leur traitement en isolement. La Ligue est chargée par l'Inspection sanitaire de réaliser l'entourage des personnes malades avec une tuberculose nouvellement diagnostiquée : Prise de contact par l'assistante d'hygiène sociale avec les professionnels de santé hospitaliers en charge du patient pour établir les différentes listes de convocation pour endiguer la transmission de la maladie.

Le CHL facilite l'accès des mamans qui viennent d'accoucher aux services offerts par la Ligue. Les mamans peuvent ainsi bénéficier de la visite à l'hôpital d'une infirmière en pédiatrie de la Ligue, spécialisée dans la petite enfance, afin de les informer sur les consultations pour nourrissons et jeunes enfants, les visites à domicile au-delà des six semaines et les séances info-santé. Il en est de même en ce qui concerne l'offre d'un encadrement par la Ligue des mères avec nouveau-nés dans le cadre de la pédiatrie sociale.

Les examens systématiques effectués dans le cadre de la médecine scolaire permettent de détecter des problèmes de croissance, obésité, diabète, allergie, qui sont devenus un véritable défi en matière de santé publique. La mise

au point de ces pathologies peut ensuite se faire par les pédiatres spécialisés de la Kannerklinik.

Les Projets d'Accueil Individualisés (PAI) sont courants en pédiatrie, voir systématiques notamment en pédiatrie endocrinologique. Ils se basent souvent sur des ordonnances en provenance des médecins du CHL en cas d'allergies alimentaires, enfants diabétiques, problèmes neurologiques, maladies rares... et sont alors mis en application par les experts de la Ligue.

L'équipe d'endocrinologie pédiatrique organise des formations spécifiques pour les enseignants et ce de manière systématique à chaque nouveau cas d'enfant diabétique détecté. Cette démarche concerne toutes les écoles/ lycées du pays. La formation du personnel scolaire et de celui encadrant les maisons relais est très importante pour la réussite du suivi thérapeutique et est prévue dans le PAI. Le personnel infirmier de la Ligue en matière de maladies des enfants peut participer à cette formation en diabétologie mise en place par le CHL.

Le CHL a mis à disposition un film pour la formation du personnel infirmier de la Ligue en matière de techniques de prélèvement d'échantillons pour dépister le COVID-19 auprès des enfants en bas âge (2 à 6 ans) et en matière d'équipement de protection individuel. La Ligue est impliquée depuis novembre 2020 dans le prélèvement d'échantillons pour l'analyse PCR réalisée par la suite au laboratoire (LNS). L'ouverture d'un centre de dépistage par la Ligue dédié aux enfants de plus de 2 ans que les laboratoires privés n'ont pas pu prendre en charge à défaut de compétences pédiatriques on permis de réduire considérablement cette activité au service national d'urgences pédiatriques, ce qui a été une aide précieuse dans le fonctionnement de ce service en période pandémique.

**Docteur Romain NATI,
Directeur Général du Centre Hospitalier de Luxembourg**

LES RISQUES ACCRUS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PETITS ENFANTS EN TEMPS DE PANDÉMIE

Face à la crise sanitaire, la Ligue médico-sociale a rapidement procuré à ses services de nouveaux moyens afin qu'ils puissent assurer la continuité dans leurs prestations. La santé et le bien-être de l'enfant et de sa famille constituent une cible principale des interventions professionnelles de la Ligue ; l'accès rapide aux informations de même que la prise de rendez-vous pour les consultations en vidéoconférence y relatifs ont été opérationnels dès juin 2020 à travers les lignes téléphoniques INFO-MAMAN, INFO-SANTE et INFO-SOCIAL.

Une crise (globale) comme celle causée par la pandémie actuelle, menaçant la santé et le bien-être de toute l'humanité, réussit à déclencher du stress psychique ou psychosocial chez une majorité d'individus. Les services d'aide et de conseil doivent œuvrer de manière à :

- Transmettre à leur clientèle un sentiment de sécurité, de soulagement et de calme,
- Leur permettre d'établir ou de rétablir la confiance en soi de même que dans les institutions,
- Encourager l'efficacité individuelle et la contribution individuelle aux efforts collectifs,
- Assurer des contacts alternatifs disponibles, professionnels si nécessaire, ou à faciliter les liens familiaux et sociaux au moyen des nouveaux instruments techniques malgré le confinement et la distanciation physique.

Bref, il s'agit de promouvoir l'espoir sur la base d'une attitude réaliste-optimiste individuelle et collective.

Les sources de la charge du stress identifiables dans notre cas précis sont

- (a) l'infection du COVID et la contagiosité du virus en relation avec la menace létale pour soi-même ou ses proches,
- (b) l'angoisse de survivre économiquement (ménage, entreprise),
- (c) l'isolement (distanciation sociale/physique, quarantaine, violence domestique, confinement, solitude) et
- (d) la dynamique de la crainte (responsabilité pour soi et les autres, sentiment de culpabilité, angoisse de séparation, rôle des médias).

Afin de pouvoir établir un profil de la surcharge individuelle ou familiale (vulnérabilité versus résilience), il importe de prendre également en considération les facteurs contextuels (groupe professionnel/social ou ménage à risque), les facteurs de santé (salutogènes versus pathogènes, maladies chroniques)

sans négliger les expériences psychosociales antérieures des concernés (avec d'autres humains ou des institutions). Ainsi la planification des interventions peut s'orienter au mieux sur les cas précis.

En principe, les interventions de base destinées à pallier ces stressseurs sont (a) le traitement médical et la thérapie psychotraumatologique, (b) le travail social et rééducatif ainsi que les instruments de réinsertion professionnelle, (c) le conseil psychosocial et la résolution de conflits, (d) l'éducation aux mesures sanitaires et à la santé ainsi que la psychoéducation spécifique.

Pour prévenir ou réduire les risques que courent les petits enfants en période de crise, il importe de soutenir et de guider les adultes afin qu'eux puissent s'occuper comme il faut de leurs enfants, c'est-à-dire subvenir à leurs besoins élémentaires, créer les conditions nécessaires à leur développement sain et leur épanouissement global.

Grandir dans des situations stressantes chroniques (ménage difficile, quotidien angoissant, disputes, menaces, violences) tout comme grandir en précarité ou pauvreté entraîne des risques consécutifs pour les bébés et petits enfants. Vivre en précarité constitue une énorme situation de stress pour les parents, ce qui les empêche souvent d'interagir de manière sensible et empathique avec leurs enfants. Cette manière d'agir entrave le développement cognitif, émotionnel et social de leurs enfants. Pendant la crise sanitaire, ces difficultés ont été exacerbées pour les familles en grande précarité qui ne voyaient plus comment subvenir aux besoins de leur ménage et où trouver les ressources nécessaires. La crise sanitaire a donc creusé les inégalités sociales et de nouvelles catégories socio-professionnelles furent concernées. À cause des sources de stress spécifiques lors de la pandémie, la charge nocive des stressseurs cumulés a donc considérablement augmenté dans beaucoup de familles.

En temps « normal », les jeunes familles ou les familles monoparentales mettent déjà un certain temps à trouver un équilibre entre stressseurs et ressources (internes, externes). Au cours de la première année pandémique, les facteurs de stress présents dans la vie familiale ou domestique risquaient de développer encore plus rapidement un caractère malsain sans l'appui de ressources externes fiables (grands-parents, aide familiale, visites). Il en résultait plus rapidement un épuisement parental ou maternel par étapes, composé par (1) l'épuisement émotionnel et physique (irritation, impatience, cris contre les enfants, pleurs des parents), (2) la dépersonnalisation ou distanciation (p.ex. perte de la sensibilité et de l'empathie vis-à-vis de l'enfant qui pleure) et (3) le reniement des accomplissements passés, présents et futurs et une baisse de la productivité.

Dans ce « burnout parental », la souffrance est grande et le parent épuisé n'a plus ni la force ni l'envie de s'occuper des enfants, il ne ressent plus de plaisir à

passer du temps avec eux et se retire physiquement ou psychologiquement (p.ex. alcool, médicaments, jeux électroniques)

Dans les ménages avec un ou plusieurs enfants d'âge scolaire, le nouveau stresser « l'école à la maison » constituait un défi considérable pour tous les concernés ; dans certains cas, ce facteur contribuait à la dégradation du climat familial. Les enfants se plaignaient plus souvent de maux de tête et des problèmes à pouvoir s'endormir ou de ne plus connaître un sommeil reposant.

En l'année pandémique 2020, la crise sanitaire avec ses mesures contraignantes a été propice à l'apparition ou à l'aggravation de troubles psychiques. Parmi les petits enfants et les élèves, on a constaté des changements de comportement, susceptibles d'exprimer un sentiment d'insécurité ou de mal-être (p.ex. hyper- et hypoactivité ; agression ou régression voire renfermement) et pouvant aller jusqu'à des états anxio-dépressifs, de stress posttraumatique, de dépression ainsi que d'irruptions de colère ou de violence. À cela pouvaient s'ajouter selon le cas des réactions de deuil ou de culpabilité à la suite du décès ou à l'hospitalisation prolongée de proches. Il faut mentionner également les suites corporelles et psychiques de maltraitance, de négligence, de violences ou d'accidents domestiques de même que d'éventuels ruptures de soins, de thérapies ou de l'accompagnement social. Concernant les comportements risquant de persister après le confinement, il faut noter la sédentarité et non-reprise d'une activité physique de loisir ainsi que l'utilisation excessive des écrans. La mauvaise alimentation avec ses effets négatifs sur la santé (p.ex. surpoids) aurait également augmenté.

Selon l'étude allemande Copsy (Prof. Dr. U. Ravens-Sieberer), le surmenage psychique et les troubles psychiques toucheraient maintenant largement un tiers des enfants scolarisés en comparaison avec les 16% à 20% avant la pandémie. Actuellement jusqu'à 80% des élèves allemands avouent souffrir de la crise sanitaire (mal-être) et la qualité de vie des enfants aurait continuellement diminuée depuis mai 2020. Les symptômes psychiques, socio-émotionnels et psychosomatiques nouvellement apparus pendant la crise sanitaire ou qui se manifestaient déjà avant la crise persisteraient (janvier 2021). L'influence du niveau socio-économique des familles sur ces résultats est indéniable.

Les résultats de l'étude « Covid-kids » au Luxembourg mettent en exergue l'impact négatif du confinement de mars sur le bien-être des enfants, notamment chez les enfants plus âgés, les plus défavorisés et les filles. En comparaison avec d'autres pays européens, la peur de tomber malade à cause du virus s'avérait exceptionnellement haute chez nous, confirment les professeurs de l'Université du Luxembourg, Dr Kirsch et Dr Engel de Abreu. La majorité des professionnels soulignent l'importance de l'ouverture/la réouverture des écoles pour favoriser le bien-être des élèves et limiter l'accélération des disparités. En général, les chercheurs internationaux et les représentants de

l'UNICEF sont d'avis qu'on a trop peu écouté les enfants et qu'on a négligé leurs besoins au profit des intérêts du monde adulte.

Tout comme les adultes, les enfants ressentent des besoins émotionnels élémentaires et nécessitent une consistance dans leur vie psychique (peu de conflits entre les besoins, peu de discordance entre ressources et attentes, la vue propre et celle de l'entourage). Les besoins psychiques ou émotionnels de l'individu social peuvent être ramenés à quatre groupes principaux :

- Sécurité, orientation, contrôle intérieur et extérieur
- Attachement/liens émotionnel, appartenance sociale
- Sauvegarde ou accroissement de la valorisation de soi
- Recherche du plaisir (sensuel et par le jeu),
évitement du déplaisir/du malaise

En temps de crise, les conditions de vie ne répondent pas aux besoins élémentaires des parents ou de leurs enfants de même que les expériences psycho-sociales peuvent dévier des expériences hors crise. Les enfants grandissent donc dans un univers « pandémique ». Malgré cela, une certaine flexibilité est de mise, car il arrive que certains besoins ne puissent pas être satisfaits immédiatement ou durant une certaine période. Cependant, pour un petit individu qui ne sait pas encore réguler son tempérament, ses émotions et ses (ré-)actions, un manque réel ou ressenti au niveau de ces besoins élémentaires a bien la force de le déstabiliser et de le mettre en détresse ; le développement de sa personnalité peut en souffrir à vie.

En grande majorité, l'entourage d'un enfant est en mesure de soutenir son évolution et de promouvoir son épanouissement. Au cours de la vie de chacun, des défis spécifiques aux tranches d'âge se présentent au sein de son milieu socio-culturel. Pour un enfant, le bon déroulement des premières étapes de la vie est déterminant pour sa santé, son bien-être, sa performance et sa participation sociale. Le cerveau de l'enfant est très malléable ce qui permet à l'environnement social et affectif d'agir directement, en profondeur et de façon globale (domaine cognitif et affectif) sur lui. Jusqu'à cinq ans, le cerveau de l'enfant est très immature ; ainsi le jeune enfant n'est pas capable de faire face à ses émotions négatives. La peur ou le stress sont très néfastes pour un cerveau « en voie de construction » qui ne dispose pas encore des structures cérébrales pour apaiser la peur. Des humiliations entraînent également un mauvais développement. Mais si l'enfant reçoit sécurité affective, écoute bienveillante et encouragement, les circuits du cerveau (orbito-frontal) se renforcent progressivement.

Cette évolution commence par les régulations du rythme physiologique, la compétence d'attachement du bébé et la confiance élémentaire en ses proches ; elle se poursuit par l'acquisition des compétences nécessaires à réagir avec joie et intérêt sur l'entourage. Puis le développement du petit enfant

enchaine avec la découverte proactive et efficiente de l'environnement, la participation à la communication, et tout cela selon ses propres capacités et compétences. L'enfant continue à rechercher du plaisir et du succès dans ses actions pour s'apprêter lentement à participer à des activités communes et l'échange avec d'autres pairs. Il observe le comportement de ses proches et camarades, apprend à interpréter leurs gestes, leurs expressions mimiques, se compare à eux, se voit « en miroir », se met à comprendre leurs états d'âme, leurs intentions ou leurs stratégies. Ainsi, il réussit toujours mieux à se mettre « dans la peau de l'autre » et à ajuster son propre comportement. Si tout lui réussit bien, l'enfant « conclut » qu'il est plus performant et qu'il réussit mieux à surmonter les difficultés, en respectant les règles communes et en collaborant avec ses semblables.

Cette brève « excursion développementale » fait comprendre dans quels domaines développementaux le petit enfant a risqué prendre du retard à cause du stress pandémique et des limitations instaurées pour parer la crise et dans quels domaines les consultations professionnelles de la Ligue étaient susceptibles d'intervenir.

Lucien NICOLAY, Dr. paed.
Psychothérapeute didacticien



Activités des services médico- sociaux

La Ligue effectue diverses prestations dans le cadre de la médecine préventive et sociale avec comme objectifs la prévention, le dépistage, le conseil, l'orientation, l'aide, l'accompagnement et le suivi des populations et des personnes, particulièrement lorsqu'elles sont vulnérables et fragilisées, défavorisées ou en difficulté.

- Consultations pour maladies respiratoires et de lutte contre la tuberculose
- Médecine scolaire
- Promotion de la santé de l'enfant
- Education et de promotion de la santé
- Aide au sevrage tabagique
- Consultations diététiques
- Consultations psychologiques



1. Consultations pour maladies respiratoires

La lutte contre la tuberculose est une activité historique et prioritaire de santé publique que la Ligue assure sous l'autorité du Ministère de la Santé depuis sa création. La Ligue réalise les examens de dépistage de la tuberculose (TB) chez les personnes en contact avec un tuberculeux contagieux et parmi les populations à risque dans le cadre d'examens systématiques ou légaux, notamment, pour les demandeurs d'autorisation de séjour et les demandeurs de protection internationale. La Ligue continue également à suivre les anciens malades de la TB.

En parallèle, la Ligue effectue le dépistage et la prévention des maladies respiratoires chroniques liées notamment au tabac ou à l'exposition aux polluants et produits toxiques professionnels en fonction des antécédents, des conditions de vie et du travail des patients.

La Ligue effectue les tests TB et les radiographies thoraciques et conseille les patients (école de l'asthme, sevrage tabagique) dans chaque circonscription - Luxembourg, Esch-sur-Alzette, Ettelbruck - à raison, respectivement, de 10, 2 et 2 séances hebdomadaires.

La Ligue travaille en étroite partenariat avec l'Inspection Sanitaire et les services de santé au travail.

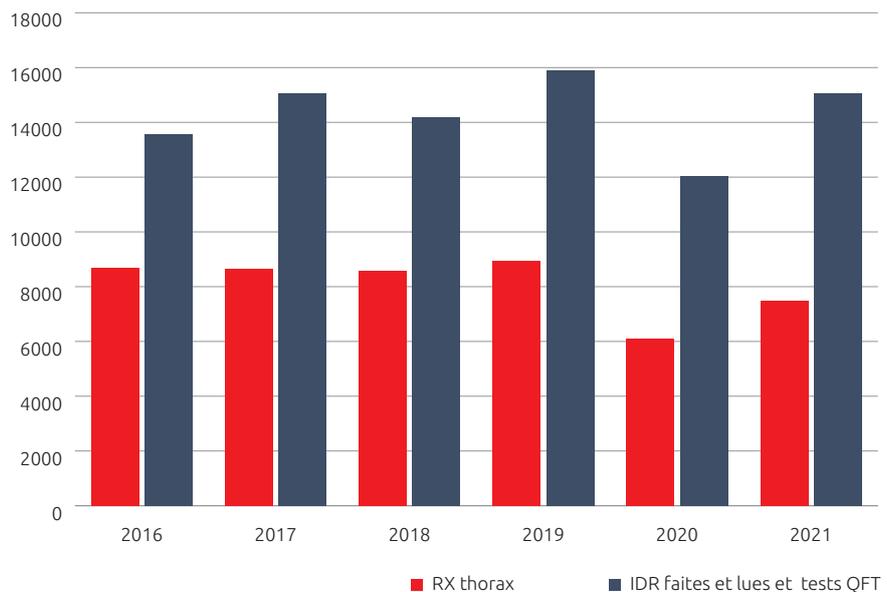
EN RÉSUMÉ

En 2021, l'activité des consultations pour maladies respiratoires s'est logiquement redressée (+23% en moyenne) compte tenu de l'amélioration relative de la situation sanitaire mondiale. Les migrants (autorisation de séjour et demande de protection internationale) ont généré, comme les années passées, la majorité des examens ; 22.556 consultations ont été assurées, 36 dossiers de tuberculose traités par le service et 887 cas d'infection tuberculeuse latente recensés.

1.1. ACTIVITÉS

2020	2021	
18.126	22.556	actes et consultations dont:
6.090	7.501	examens radiographiques pulmonaires interprétés
5.007	6.305	tests tuberculiques cutanés (IDR)
2.106	2.561	tests de dépistage sanguin (QFT)
38	36	Dossiers de tuberculoses traités
718	887	Cas d'infection tuberculeuse latente recensés

ACTIVITÉ DES CONSULTATIONS DE LUTTE CONTRE LA TB ET LES MALADIES RESPIRATOIRES

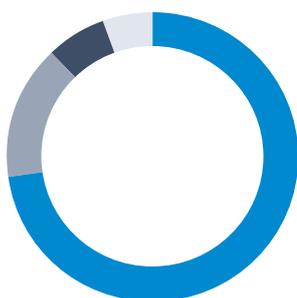


En 2021, 86% des tests cutanés tuberculiques (IDR), 92% des radiographies du thorax et 89% des tests Quantiferon (QFT) ont été réalisés au CMS de Luxembourg. Le reste se répartit sur les deux autres centres.

1.1.1. Répartition des examens

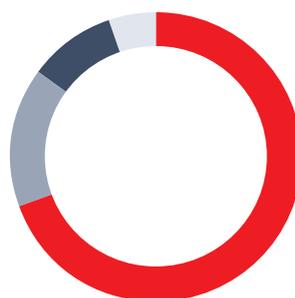
1.1.1.1. Tests de dépistage de la tuberculose (Quantiferon)

Les tests Quantiferon (QFT) sont réalisés selon les recommandations du Conseil Supérieur des Maladies Infectieuses. En 2021, 70% des tests ont été réalisés chez les migrants, demandeurs de protection internationale (DPI) et les demandeurs d'autorisation de séjour. Les jeunes DPI de moins de 13 ans bénéficient de tests tuberculiques cutanés (IDR) en première intention. Les enquêtes d'entourages TB ont représenté 16% des tests.



2020
Examens QFT (n=2106)

- 1533 Migrants
- 318 Entourage TB
- 141 Médecine du travail
- 114 Divers et contrôle

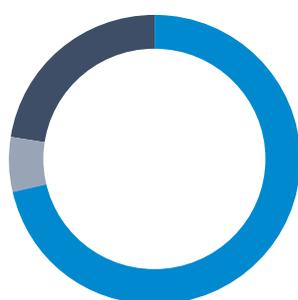


2021
Examens QFT (n=2561)

- 1780 Migrants
- 402 Entourage TB
- 244 Médecine du travail
- 135 Divers et contrôle

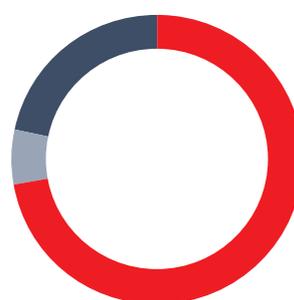
1.1.1.2. Examens radiographiques du thorax (RX)

L'examen radiographie du thorax est imposé à tous les demandeurs d'autorisation de séjour, quel que soit leur âge, contrairement aux DPI* où seulement les personnes de plus de 13 ans bénéficient d'une RX. En 2021, 72% des clichés ont été effectués lors du dépistage TB des DPI. Les enquêtes d'entourages ne représentent que 6% du total.



2020
Examens RX (n=6090)

- 4356 Migrants
- 369 Entourage TB
- 1365 Divers et contrôle

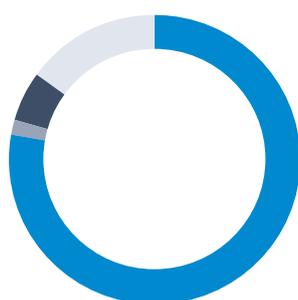


2021
Examens RX (n=7501)

- 5418 Migrants
- 464 Entourage TB
- 1619 Divers et contrôle

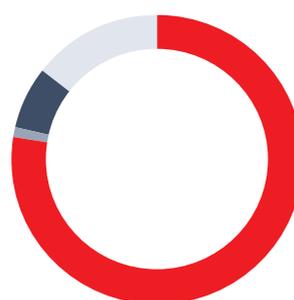
1.1.1.3. Tests tuberculiques cutanés (IDR)

Les demandeurs d'autorisation de séjour représentent 78% des IDR pratiquées. 1,5% des IDR sont réalisées pour les entourages TB car on privilégie aujourd'hui le test QFT d'une meilleure spécificité.



2020
Examens IDR (n=5007)

- 3905 Migrants
- 74 Entourage TB
- 283 Médecine du travail
- 745 Divers et contrôle



2021
Examens IDR (n=6305)

- 4887 Migrants
- 83 Entourage TB
- 428 Médecine du travail
- 907 Divers et contrôle

* Demandeurs de Protection Internationale

1.2. ANALYSE DES RÉSULTATS MÉDICAUX

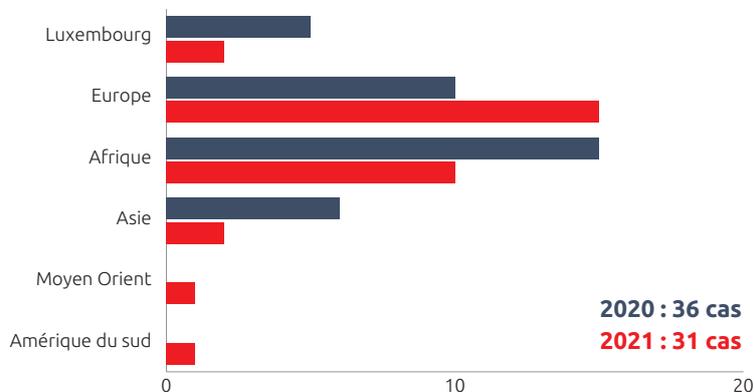
1.2.1. Affections non tuberculeuses

En 2021, sur les 7.501 interprétations de radiographie du thorax, 637 (8,5%) présentaient une anomalie, dont 211 (3% du total) nécessitaient un contrôle ou un complément de bilan.

1.2.2. Affections en rapport avec une tuberculose

La Ligue a traité 314 dossiers de tuberculose (TB) en 2021, dont 5 dossiers notifiés par les pays voisins concernant des personnes travaillant mais ne résidant pas au Luxembourg. L'incidence nationale de la tuberculose au Grand-Duché reste faible avec 5 nouveaux cas pour 100.000 habitants.

Répartition géographique des cas index



86 radiographies thoraciques anormales en rapport avec une maladie tuberculeuse ancienne (séquellaire) ou récente ont été recensées en 2021, soit 1,2% du total.

887 infections tuberculeuses latentes (ITL), dont 797 anciennes (> 2 ans) et 90 récentes (< 2 ans) ont été comptabilisées. Les formes récentes d'ITL bien que ne relevant ni d'une déclaration obligatoire, ni d'un comptage par l'Inspection Sanitaire doivent faire l'objet, d'après les nouvelles recommandations, de contrôles radio-cliniques sur 24 mois ou d'un traitement préventif.

2. Médecine Scolaire (MS)

La médecine scolaire est organisée conformément aux dispositions de la loi modifiée du 2 décembre 1987 et du règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 déterminant le contenu et la fréquence des mesures et examens de médecine scolaire et le fonctionnement de l'équipe médico-socio-scolaire.

La surveillance médico-socio-scolaire comporte un volet médical et un volet social et est réalisée par des équipes pluridisciplinaires de santé scolaire composées en plus du médecin scolaire, d'une assistante d'hygiène sociale ou d'une infirmière et d'une assistante social. Le médecin scolaire est désigné par la commune et agréé par le Ministère de la Santé. Le traitement curatif ne rentre pas dans les tâches incombant à la médecine scolaire.

Les équipes de santé scolaire participent activement aux activités de promotion de la santé visant à faire adopter aux enfants des comportements sains pour leur santé et à contribuer à leur mieux-être.

Dans le cadre de la médecine scolaire, les diététiciennes de la Ligue conseillent et orientent gratuitement les enfants présentant des troubles alimentaires ou des problèmes associés.

2.1. VOLET MÉDICAL

Suite à une décision du Ministère de la Santé, les examens médicaux régis par le règlement grand-ducal du 24.10.2011 ont été suspendus après le premier confinement COVID-19 de mars 2020. Ainsi, seul un tiers des examens prévus pour l'année scolaire 2019/2021 a pu être réalisé. Les bilans de santé ordinaires n'ont pas eu lieu pendant l'année scolaire 2020/2021, à part quelques rares cas d'urgence.

La pandémie de COVID-19 a eu un grand impact sur la médecine scolaire et a modifié quelque peu le rôle des infirmières en médecine scolaire pendant cette période difficile. En tant que référant santé, elles sont restées des interlocutrices importantes pour le personnel enseignant et encadrant. Elles ont veillé au bien-être de tous les enfants et, en particulier, des enfants vulnérables tels que les enfants à besoins spécifiques et les enfants avec des maladies chroniques.

EN RÉSUMÉ

Au cours de l'année scolaire 2020/2021, la médecine scolaire a concerné 37.744 élèves (37.368 en 2019/2020) répartis dans 2.606 classes de 99 communes du territoire national. Le nombre d'enfants pris en charge dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé s'élève à 1.128. S'y ajoutent 332 enfants à besoins spécifiques nécessitant une prise en charge particulière mais ne disposant pas de PAI. 1.842 élèves ont bénéficié de l'assistance sociale. En période de pandémie de COVID-19, les visites médicales scolaires n'ont pas pu avoir lieu. Le personnel de la Ligue est resté un interlocuteur privilégié pour le personnel enseignant et encadrant pour toute question d'ordre médical ou social. Il n'y a pas eu d'ateliers de promotion de la santé.

La surveillance et le contrôle des problèmes d'ordre social détectés fait partie des activités de la Ligue. Toutes les constatations, informations ou demandes particulières d'ordre social reçues par une infirmière de la Ligue sont transmises à son "homologue social(e)" de l'équipe médico-socio-scolaire du secteur pour être prises en charge. Une collaboration étroite entre les deux intervenants est primordiale afin d'assurer le suivi complet de l'enfant, tant sur l'aspect médical que social.

Une évaluation des locaux de médecine scolaire dans les différentes écoles et communes est en cours. Il s'agit de voir si les locaux sont adaptés pour l'examen clinique, l'examen de la vue et de l'audition tout en respectant les normes sanitaires COVID-19. Le cas échéant, des recommandations vont être soumises aux différentes communes qui sont responsables des locaux.

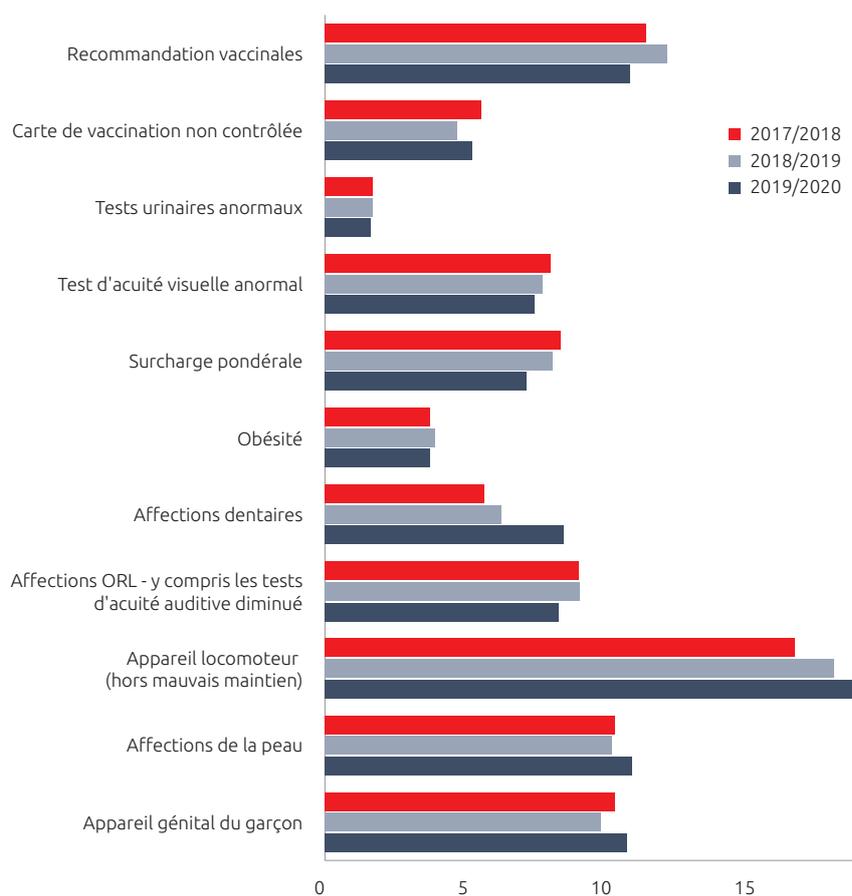
2.1.1. Activités

ANNEE SCOLAIRE	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Elèves pris en charge	36.854	37.368	37.744
Classes concernées	2.469	2.674	2.606
Bilans de santé réalisés	23.099	8.342	-
Examens médicaux individuels	361	60	12
Avis médicaux formulés	14.291	6.698	-
Bilans sociaux demandés	1.830	1.557	1.842
Projets d'Accueil Individualisés (PAI) et Enfants à besoins spécifiques (EBS)	875	1.775	1.460

Le graphique ci-après illustre les problèmes médicaux les plus fréquemment rencontrés parmi la population des élèves suivis par la Ligue depuis 2017 à 2020.

Le fait que la moitié seulement des élèves ont pu être examinés pendant l'année 2019/2020 (13.520 élèves contre 23.453 en 2018/2019) a probablement engendré un biais dans les statistiques. Les problèmes médicaux les plus fréquemment rencontrés restent tout de même identiques.

Evolution des problèmes constatés lors des bilans de santé



Etant donné que l'examen médical proprement dit avec les examens et mesures de dépistage n'a pas pu avoir lieu pendant la période COVID-19, l'attention a été portée sur la récolte et l'évaluation des questionnaires et cartes de vaccination. Les questionnaires médicaux ont été distribués aux élèves des classes normalement prévues. Après analyse, des avis ont été envoyés aux parents. La majorité des avis se rapportaient aux vaccinations incomplètes par rapport au schéma vaccinal conseillé par le Conseil Supérieur des Maladies Infectieuses ou aux cartes de vaccination non remises. Environ 10% des cartes de vaccination n'ont pas pu être contrôlées pendant l'année scolaire 2020/2021. Dans le C1.1, C1.2, C2.2 et C3.2, 12,5% des cartes étaient incomplètes. Ce chiffre est comparable à celui des années antérieures. Pour les élèves du C4.2, en revanche, 45% des cartes étaient incomplètes : ceci s'explique par le fait qu'un nombre important d'élèves n'a pas encore été vacciné contre le papillomavirus humain (HPV) alors que cette vaccination fait maintenant partie du schéma vaccinal recommandé au Luxembourg, tant pour les filles que pour les garçons. Elle est gratuite jusqu'à l'âge de 14 ans inclus.

2.1.2. Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

L'objectif d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est d'améliorer l'accompagnement et l'intégration des enfants à besoins de santé spécifiques dans les infrastructures d'enseignement ou d'accueil.

2.1.2.1. Processus de mise en œuvre

Le PAI est une demande d'aide formelle rédigée par les parents ou les titulaires de l'autorité parentale, accompagnée de l'ordonnance médicale avec le plan d'urgence à suivre, les médicaments à administrer, les conditions spécifiques d'accueil et les personnes à contacter en cas d'urgence. Le PAI doit être envoyé pour validation à la Division de la médecine scolaire qui le transmet ensuite à la Ligue. L'infirmière du secteur de l'enfant est chargée de vérifier si le PAI est complet et compréhensible car il est parfois nécessaire de clarifier certains points avec les parents, le médecin de la Ligue, le médecin prescripteur ou le médecin de la Division de la médecine scolaire.

L'infirmière de la Ligue transmet le PAI à l'établissement concerné et veille à sa bonne implémentation. Dans cette optique, l'infirmière organise une réunion de concertation avec les personnes impliquées dans la prise en charge de l'enfant et parfois les parents. Elle veille à ce que les consignes du PAI (conditions d'accueil, plan d'action en urgence, administration des médicaments) soient bien comprises et que la trousse d'urgence soit complète.

Le rôle de l'infirmière est de faciliter la bonne collaboration entre les parents, l'enfant, le médecin traitant et les structures d'enseignement et d'accueil. Lorsque c'est nécessaire, elle forme les enseignants et le personnel encadrant des structures d'accueil sur la maladie de l'enfant, ses besoins et sa prise en charge en cas d'urgence.

Elles assurent le suivi des PAI en cas de mise à jour, d'arrêt, de questions ou de changement du personnel en charge de l'enfant.

Grâce aux questionnaires de renseignement distribués aux parents, elle recense les élèves de son secteur susceptibles d'avoir besoin d'un PAI, et en parle avec les parents pour les aider dans leurs démarches.

2.1.2.2. Activité

Afin d'assurer la qualité des formations et des réunions de concertation, la Ligue a développé des supports standardisés sous forme de vidéos PowerPoint dans différentes langues. La procédure interne intègre désormais les exigences GDPR pour la gestion, le suivi et la documentation des PAI.

Pendant l'année scolaire 2020/2021, 1.128 enfants ont été pris en charge dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé. S'y ajoutent 332 enfants à besoins spécifiques nécessitant une prise en charge particulière mais ne disposant pas de PAI.

2.1.2.3. Conclusions

Intégrer les élèves à besoins de santé spécifiques dans l'environnement scolaire ou d'accueil est une tâche très importante. Cet investissement demande de plus en plus de temps pour le Service de Médecine Scolaire (écoles fondamentales et maisons relais) et le Service de Promotion de la Santé de l'enfant (crèches) étant donné l'accroissement du nombre de PAI.

Les infirmières ont pu se familiariser avec les nouveaux outils (vidéos Powerpoint et procédure interne) destinés à standardiser les présentations et à renforcer la qualité des interventions.

2.2. VOLET SOCIAL

La mission du travailleur social en médecine scolaire est inscrite dans la réglementation de la médecine scolaire (loi du 2 décembre 1987 et règlement grand-ducal du 24 octobre 2011).

Travaillant à l'intersection des milieux scolaire et familiaux et des domaines médicaux et sociaux, il occupe une place centrale dans le dispositif médico-socio-scolaire. Il lui revient non seulement de dépister les problèmes sociaux et familiaux de l'enfant mais aussi de le soutenir dans sa famille ; il est également chargé d'organiser, de suivre et d'assurer la continuité des aides nécessaires à l'enfant en difficulté.

Coordinateur de fait, il est présent tout au long du processus depuis le diagnostic initial jusqu'à l'évaluation des résultats. Au sein de la commission d'inclusion, il est chargé également de conseiller le personnel enseignant et encadrant ainsi que les parents pour toutes les problématiques sociales.

2.2.1. Activités

Pour l'année scolaire 2020/2021, sur une population de 38.765 enfants (chiffre incluant la commune de Schiffflange), 7,6 % des enfants scolarisés (2.939) ont bénéficié de l'intervention sociale de la Ligue.

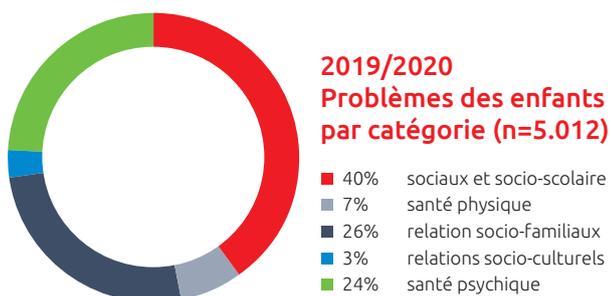
SERVICE SOCIAL A L'ECOLE	2019-20	2020-21
Anciens dossiers actifs au 15.09.2019	2.249	2.351
Nouveaux dossiers ouverts en cours de l'année scolaire	577	588
Dossiers clôturés au cours de l'année scolaire	475	634
Total des dossiers traités	3.301	2.939

La crise sanitaire a constitué un défi supplémentaire pour les assistantes sociales en médecine scolaire: l'isolement social, les conséquences psychologiques, sociales et éducatives dus au confinement ont particulièrement touché les familles vulnérables. Les mesures sanitaires ont hypothéqué le suivi et le soutien de ces familles mais l'utilisation des autres moyens de communication de la Ligue a permis de garantir le suivi des familles et des enfants et de rester en contact avec les structures de l'enseignement.

2.2.1.1. Problèmes des enfants

Les problèmes sociaux et socio-scolaires les plus fréquemment rencontrés sont des difficultés d'apprentissage ou comportementales, l'absentéisme scolaire, la fréquentation irrégulière ou tardive des cours, ou la suspicion de négligence ou de maltraitance.

Les problèmes de santé psychique restent toujours d'une importance inquiétante : ils regroupent les troubles affectifs ou de comportement, l'agressivité, le non-respect des règles, et les enfants isolés, mal intégrés, stigmatisés ou victimes de harcèlement scolaire. La hausse de 2% en un an mérite une attention particulière. Il semble nécessaire d'examiner si les acteurs et les services de soutien auxquels les familles peuvent avoir recours constituent une réponse suffisante à la souffrance des enfants et des familles en rapport avec la crise sanitaire.



2.2.1.2. Problèmes des ménages



La perturbation du milieu de vie de l'enfant peut avoir des répercussions importantes sur sa santé et son bien-être. Beaucoup de situations prises en charge par le service social de la médecine scolaire présentent un contexte familial ou social difficile :

- Relations socio-familiales perturbées : situations de divorce, séparation, conflits dans les relations sociales existantes
- Rôles sociaux : comportements inadéquats des parents, conflits avec les enseignants et négligence des tâches quotidiennes
- Problèmes de santé psychiques et psychosomatiques : problèmes affectifs et problèmes relatifs à l'image de soi
- Problèmes socio-économiques : dépendance à l'alcool ou des substances stupéfiantes, problèmes d'exclusion dus à des caractéristiques culturelles ou religieuses, difficultés de logement ou logement inadapté ou insalubre

2.2.1.3. Services offerts et collaboration avec les services externes

Le travail de conseil avec les différents partenaires revient à l'assistante sociale de médecine scolaire (57%) : ce rôle améliore la prise en charge des besoins de l'enfant ainsi qu'une meilleure compréhension de la souffrance de l'enfant par sa famille, son entourage et par le personnel éducatif. La surveillance du bien-être de l'enfant s'impose dans les deux tiers des situations.

Par la nature-même de son travail, l'assistante sociale en médecine scolaire est amenée à collaborer de manière très étroite avec le personnel enseignant et éducatif ainsi que les autres services qui interviennent au sein de la famille. Son indépendance par rapport aux structures de l'enseignement lui permet de porter un regard plus global et différé sur la situation dans son ensemble et lui permet d'agir comme médiateur entre les parents et l'école en cas de conflit (19 %).

Citons, parmi les plus fréquents, les services de l'ONE, les offices sociaux, les services psychologiques ou psychothérapeutiques, ainsi que les instances judiciaires, dont le SCAS.

Pendant l'année scolaire 2019/2020 :

- 74 rapports avec demande de prise en charge ont été adressés à l'ONE
- 42 rapports sociaux de signalement d'enfants ont été adressés aux instances judiciaires compétentes en matière de protection de la jeunesse

2.3. SERVICE DIÉTÉTIQUE DANS LE CADRE DE LA MÉDECINE SCOLAIRE

Dans le cadre de la médecine scolaire, le service Diététique propose des consultations aux enfants obèses ou présentant une surcharge pondérale décelée lors des contrôles à l'école. Ces consultations s'adressent aux enfants de l'enseignement fondamental et aux adolescents de l'enseignement secondaire. Les consultations ont lieu aux CMS de Luxembourg, Dudelange, Echternach, Esch/Alzette, Ettelbruck, Clervaux, Rédange et Wiltz.

Lors de la 1^{ère} consultation qui dure approximativement une heure, les diététiciennes procèdent à l'anamnèse alimentaire, mesurent le poids et la taille, calculent l'IMC (Indice de Masse Corporelle) pour définir les objectifs à atteindre avec le jeune patient. Les consultations de contrôle ont lieu tous les 1 à 6 mois selon les besoins pour évaluer la situation en fonction des objectifs définis préalablement, analyser le cas échéant, les difficultés rencontrées et définir de nouveaux objectifs.

2.3.1. Consultations diététiques pour enfants des écoles fondamentales

CMS	Total 2020 (2021)	1 ^{res} consultations 2020 (2021)		Consultations de contrôle 2020 (2021)
Luxembourg	42 (21)	15 (5)		27 (16)
Ettelbruck	88	22		66
Rédange	38	11		27
Echternach	9	2		7
Esch ¹	157	63		94
Dudelage ²	75	20		55
Nombre d'enfants consultés 2020 (2021)				Nombre moyen de visites par enfant 2020 (2021)
CMS	Total	Filles	Garçons	
Luxembourg	25 (13)	12 (8)	13 (5)	1,7 (1,7)
Ettelbruck	45	24	21	1.9
Rédange	18	7	11	2.1
Echternach	9	8	1	1
Esch	157	83	74	1
Dudelage	75	44	31	1

¹Ces chiffres incluent les jeunes adolescents - ² Idem

2.3.2. Consultations diététiques pour adolescents des écoles secondaires

CMS	Total 2020 (2021)	1 ^{res} consultations 2020 (2021)		Consultations de contrôle 2020 (2021)
Luxembourg	38 (22)	9 (3)		29 (18)
Ettelbruck	30	7		23
Rédange	17	3		14
Echternach	7	5		2
Nombre d'enfants consultés 2020 (2021)				Nombre moyen de visites par enfant 2020 (2021)
CMS	Total	Filles	Garçons	
Luxembourg	19 (8)	6 (5)	13 (3)	2 (2.5)
Ettelbruck	15	7	8	2
Rédange	6	5	1	2.8
Echternach	7	5	2	1

RÉSUMÉ

Au cours de l'année 2019-2020, le nombre d'interventions de promotion de la santé et d'éducation à la santé effectuées dans le cadre scolaire s'est élevé à 51 animations pour 13 communes bénéficiaires. 741 élèves ont suivi les animations. 47 % des animations n'ont pas pu être réalisées en raison de la fermeture des écoles lors de la pandémie de COVID-19. En 2021, ces activités ont été suspendues.

2.4. PROMOTION DE LA SANTÉ ET EDUCATION À LA SANTÉ EN MÉDECINE SCOLAIRE

Les infirmières et travailleurs sociaux de l'équipe médico-socio-scolaire sont en contact direct et régulier avec la communauté scolaire : en tant que référents de santé, ils sont donc idéalement placés pour mener à bien des actions d'éducation à la santé au sein des écoles.

L'objectif est de susciter chez les enfants l'envie d'adopter des comportements favorables à leur santé. Il est prouvé que la transmission de savoirs ne suffit pas à provoquer des changements d'attitude durables. C'est pourquoi les animations visent tant l'acquisition du savoir que du savoir-faire et du savoir-être. Les enfants prennent ainsi conscience de leur capacité à influencer leur propre santé, se sentent responsable de leur capital santé. Le but est de donner aux jeunes les connaissances, l'estime de soi et la confiance en leurs capacités.

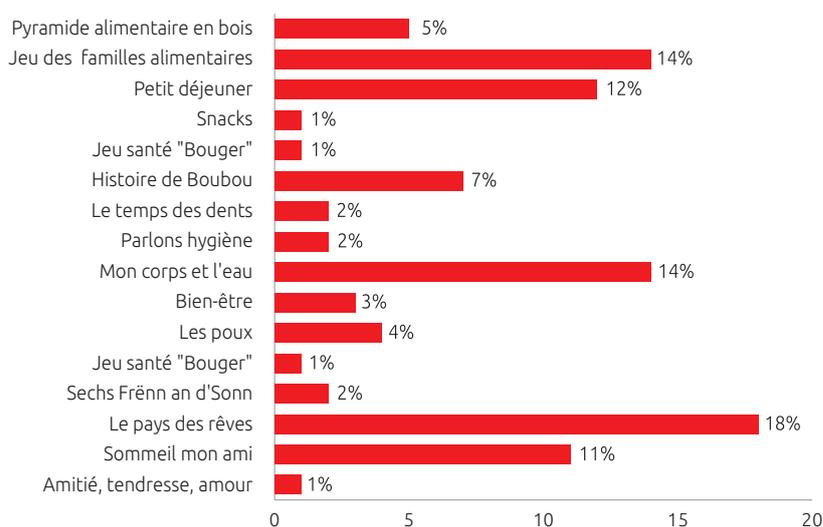
2.4.1. Activités

Au début de chaque année scolaire, les équipes de santé scolaire se concertent avec les enseignants et leur présentent les thèmes de santé sur lesquels elles peuvent intervenir en classe ou dans l'établissement scolaire dans le cadre de projets d'école.

En fonction des demandes formulées, des projets sont organisés en collaboration avec les enseignants. Selon les thèmes, des « soirées parents » peuvent être organisées également.

Au cours de l'année 2019-2020, le nombre d'interventions de promotion de la santé et d'éducation à la santé effectuées dans le cadre de la Santé scolaire, s'est élevé à 139 animations pour 23 communes bénéficiaires. 741 élèves ont suivi les animations autour des thèmes de santé proposés par le service.

Répartition des animations réalisées



2.4.2. Outils

Le « Répertoire des outils de Promotion et d'Education à la Santé » est présenté en début d'année par l'équipe Promotion Santé aux enseignants lors des réunions de cycles. Ce répertoire contient un courrier explicatif, une description des outils disponibles par thème, la durée de l'intervention ainsi que les objectifs des différentes animations selon les cycles scolaires. Au total, 10 thèmes sont à la disposition de la communauté scolaire : Alimentation, Activité Physique/Bouger plus, Bien-être, Hygiène corporelle, Hygiène dentaire, Tabac, Santé, Soleil, Sommeil, Vie Affective/ Puberté.

2.4.3. Modes d'intervention

Les trois quarts des interventions ont été effectuées par l'infirmière et le travailleur social en commun. Les dernières recommandations préconisent que les ateliers soient animés en équipe (infirmière et travailleur social). En effet ce mode d'intervention est un moyen pour les enfants de mieux connaître l'équipe du terrain. Ce contact permet à l'enfant de créer un lien de confiance potentiellement très utile en cas de souci.

L'intervention conjointe de l'infirmière et du travailleur social permet d'observer les enfants ensemble dans le contexte scolaire. Elle permet également une meilleure collaboration avec le corps enseignant et de trouver ainsi la juste place à l'école.

3. Service Promotion de la Santé de l'Enfant

EN RÉSUMÉ

Respectivement en 2020 et 2021, 614 et 393 jeunes parents ont été aidés par téléphone, par vidéoconférence et au besoin en direct, malgré la situation sanitaire. Un nouveau service téléphonique d'information, Info-Maman, a été activé pour venir en aide aux parents qui se posent des questions sur le bien-être et le développement de leur bébé dès la sortie de maternité

Les professionnels de santé spécialisés dans la petite enfance, infirmières en pédiatrie, assistantes sociales, diététiciennes, infirmière en santé communautaire et médecins assurent les activités du Service Promotion de la Santé de l'Enfant (SPSE) avec les objectifs suivants :

- Promouvoir la santé et le bien-être des enfants de 0 à 4 ans
- Accueillir les parents, les écouter, les soutenir et les conseiller
- Renforcer les liens parents-enfants
- Rassurer les parents dans leurs nouveaux rôles
- Repérer et accompagner les familles les plus vulnérables
- Assurer la formation du personnel des crèches en matière de Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ainsi que leur suivi
- Conseiller les femmes enceintes et jeunes mamans en matière d'une alimentation saine et de l'allaitement maternel

Les activités comprennent les consultations pour nourrissons et jeunes enfants, les visites à domicile, les séances Info-Santé ainsi que des visites en maternités, les cours massage bébé, les cours de cuisine, les cours de babysitting et les formations dans les crèches dans le cadre de la mise en place des PAI pour les enfants à besoins spécifiques ainsi que le service d'information Info-Maman.

3.1. ACTIVITÉS

3.1.1. Consultations pour nourrissons et jeunes enfants

Les Consultations pour Nourrissons et Jeunes Enfants (CNJE) sont réparties sur 23 sites du Luxembourg.

Pendant les périodes de confinement, le service a réalisé ses consultations par vidéoconférence. Lors du « déconfinement progressif », des consultations ont aussi été proposées sur rendez-vous dans les centres de la Ligue.

Au total, 283 consultations ont été réalisées en 2020, (172 en 2021) avec les jeunes parents ;

- 276 (2020) et 144 (2021) ont été reçus sur rendez-vous à Esch/Alzette, Bettembourg, Schiffflange, Grevenmacher, Echternach, Differdange,

Junglinster, Wiltz, Bertrange, Bonnevoie et Luxembourg gare

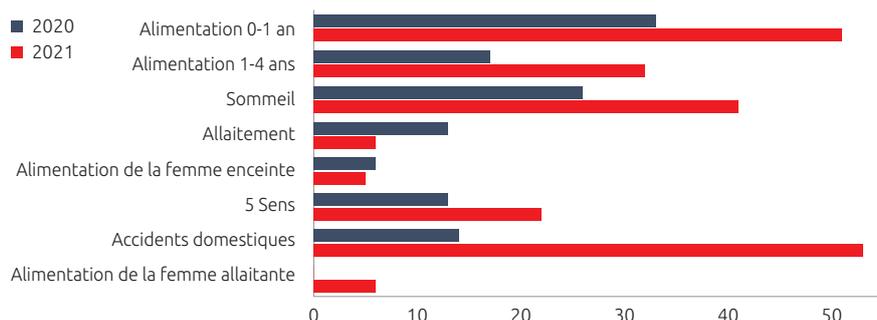
- 7 (2020) et 28 (2021) ont suivi les consultations par vidéoconférence

3.1.2. Séances Info-Santé

Huit thèmes sont proposés : « Alimentation de l'enfant de 0 à 1 an et de 1 à 4 ans », « Sommeil de l'enfant », « Allaitement maternel », « Alimentation de la femme enceinte », « Développement des 5 sens » et « Grandir en sécurité, petits bobos » et récemment « Alimentation de la femme enceinte ».

En 2021, 182 parents ont suivi les séances Info-Santé réalisées exclusivement par vidéoconférence.

Séances Info-Santé par vidéoconférence



Au total, 216 jeunes parents ont participé aux séances Info-Santé avec un intérêt particulier pour les thèmes de l'alimentation et du sommeil. 34 personnes ont assisté à la séance réalisée pour l'Office National de l'Accueil.

3.1.3. Visites en maternité

Les visites à la maternité permettent de rencontrer les jeunes parents et présenter l'ensemble des prestations du Service de Promotion de la Santé de l'Enfant. Elles constituent un relai important entre le personnel de la maternité et le SPSE et permettent de continuer le travail de prévention déjà commencé avant la naissance.

Jusqu'au 16 mars 2020, les infirmières ont présenté le service à 96 mamans au Centre Hospitalier Emile Mayrisch à Esch et au Centre Hospitalier du Nord à Ettelbruck. Après mars, ce service a dû être suspendu en raison des restrictions d'accès dans les hôpitaux. En 2021, il n'y a pas eu de visite en maternité.

3.1.4. Visites à domicile

Les visites à domicile sont effectuées sur tout le territoire du Luxembourg. 8 parents ont reçu une visite à domicile en 2020, et 5 en 2021. Les vidéo-consultations ont été privilégiées.

3.1.5. Massages bébé

Ces cours, très appréciés par les jeunes parents, permettent une meilleure compréhension de leur bébé, une meilleure communication et renforcent le lien d'attachement parents-enfant. Les cours de massage bébé restent un outil confirmé de prévention de la maltraitance.

Jusqu'au 16 mars 2020, 15 parents ont pu suivre des cours de massage bébé proposés au CMS de Luxembourg. Ces cours n'ont pas repris après le déconfinement et n'ont pas eu lieu en 2021.

3.1.6. Cours de cuisine

Deux cours de cuisine pour jeunes parents ont été organisés en 2020 par les diététiciennes de la Ligue: 21 jeunes parents ont pu y participer. Cette activité n'a pas eu lieu en 2021.

3.1.7. PAI dans les crèches

Les professionnels du SPSE assurent auprès du personnel des crèches les formations et le suivi des Projets d'Accueil Individualisés (PAI) afin d'améliorer l'accompagnement et l'intégration des enfants à besoins de santé spécifiques dans ces structures d'accueil. 79 formations et suivis ont été réalisés pendant l'année scolaire 2019/2020. 200 formations ont été réalisées par vidéoconférence en 2020/2021.

3.1.8. Comité d'allaitement

En tant que membre, la Ligue participe aux réunions régulières du Comité national d'allaitement.

3.1.9. Cours baby-sitters

Dans le cadre des cours 'baby-sitters' organisés par différentes communes, le service assure la formation des jeunes sur les thèmes de l'alimentation et de l'hygiène du bébé. En 2020, le SPSE a formé 10 personnes de la commune de Bettembourg ainsi que 18 personnes en 2021.

3.1.10. Info-Maman

La Ligue a ouvert, en juin 2020, un nouveau service téléphonique d'information, gratuit et confidentiel, dédié aux jeunes parents. Le service Info-Maman est un

point de contact pour les jeunes parents qui souhaitent avoir une information ou des conseils concernant leur enfant.

Le service a reçu 130 appels en 2020 et 160 en 2021 sur des sujets très divers : l'alimentation, le langage, le sommeil ou les pleurs des enfants, les services de la Ligue en général et du SPSE en particulier, l'éducation de l'enfant, la mort subite du nourrisson, le Projet d'Accueil Individualisé (PAI), les vaccins, la COVID-19 ou la reprise du travail.

Info-Maman permet également de proposer les autres services de la Ligue. Certains parents ont ainsi été orientés vers d'autres services de la Ligue ou des services externes pour des difficultés de logement, de couple, de santé mentale (soutien psychologique), de difficultés financières ou d'alimentation.

3.1.11. Réunions d'équipe et formations

Le SPSE se concerta régulièrement lors de réunions afin d'organiser le planning, de faire le point sur les situations difficiles rencontrées lors des consultations pour nourrissons et des visites à domicile.

L'équipe a participé aux formations suivantes :

- Hôpitaux Robert Schuman :
15^{ème} Journée d'Etude Périnatalité et addiction, co-naître et agir
- Ministère de la protection des consommateurs :
Les allergies alimentaires dans le secteur de l'enfance

4. Prévention, Dépistage, Éducation et Promotion de la Santé

4.1. ÉQUIPE «ÉDUCATION ET PROMOTION DE LA SANTÉ»

La promotion de la santé, au sens de la charte d'Ottawa, est destinée à développer les capacités des individus à choisir des comportements sains et à « gérer » leur santé.

L'Équipe Promotion Santé est une entité restreinte multidisciplinaire qui évalue les besoins des plus jeunes dans le cadre de la santé scolaire et réfléchit aux moyens d'y répondre. Elle est centralisée à Luxembourg et possède un centre de référence à Ettelbruck. Chaque région dispose de son propre référent et de son stock d'outils pédagogiques (supports, vidéos, brochures, etc.).

4.2. ACTIVITÉS EN RAPPORT AVEC LA MÉDECINE SCOLAIRE

Ces activités regroupent d'une part celles propres à la Ligue, effectuées dans le cadre de la médecine scolaire, et d'autre part celles qui concernent des interventions particulières en rapport avec des programmes nationaux initiés par le Ministère de la Santé.

4.3. ÉCOLE DE L'ASTHME

Le service a pour objectif d'aider les personnes asthmatiques à mieux comprendre leur maladie et leur traitement. L'équipe est composée d'un pneumologue, d'une infirmière et d'une intervenante spécialisée.

Après un entretien initial approfondi destiné à connaître le malade et sa maladie, des séances d'éducation thérapeutique sont proposées afin d'améliorer ses compétences. Les séances, organisées par thème, sont adaptées à l'âge. En parallèle, 4 séances de formation sont organisées pour les parents d'enfants asthmatiques pour une meilleure prise en charge : compréhension de

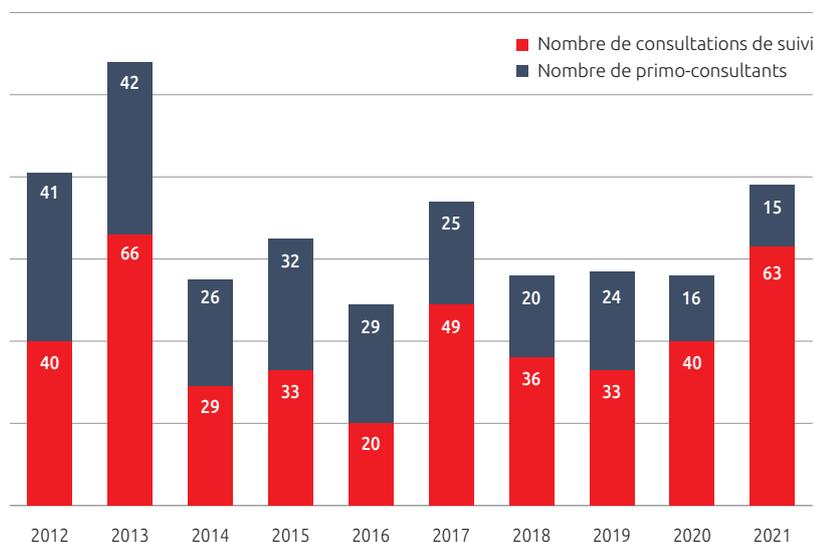
la maladie, traitements et mesures préventives.

Le fonctionnement 2021 a été particulièrement perturbé en raison de la crise sanitaire puisqu'une seule famille a adhéré au programme.

4.4. CONSULTATIONS POUR FUMEURS

Pour aider les fumeurs à se libérer de la dépendance nicotinique et comportementale, la Ligue organise des consultations spécialisées au cours desquelles on leur propose, après un bilan complet, des méthodes de sevrage, un suivi ainsi qu'un soutien psychologique ou diététique si nécessaire. Les consultations pour fumeurs sont accessibles dans les CMS de Luxembourg, Esch sur Alzette, Ettelbruck et Dudelange.

Consultations pour fumeurs



78 consultations ont eu lieu en 2021 dont 15 pour des nouveaux patients, malgré la fermeture des consultations pendant plusieurs semaines en raison de la pandémie.

4.5. SPIROMÉTRIE DE DÉPISTAGE

La broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO), maladie en augmentation inquiétante dont la principale cause est le tabac (tabagisme actif mais aussi passif), est en voie de devenir d'après l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) la troisième cause de mortalité dans le monde à l'horizon 2030.

Repérer le plus tôt possible les anomalies du souffle chez les fumeurs, mesurées par une spirométrie, peut les motiver à arrêter le tabac et à éviter ainsi une évolution vers la BPCO.

La fréquentation de cette prestation reste relativement faible avec 12 examens réalisés en 2021, essentiellement lors des consultations pour fumeurs.

4.6. CONSULTATIONS DU SERVICE DIÉTÉTIQUE

Les diététiciennes interviennent sur les sites de Luxembourg, Dudelange, Echternach, Ettelbruck, Esch/Alzette, Rédange et Clervaux.

Le service diététique a pour mission de lutter contre l'obésité infantile par le biais de consultations diététiques et de conférences en médecine scolaire, d'ateliers et de projets dans les écoles fondamentales et secondaires sur l'ensemble du pays. Il agit aussi dans le cadre de la promotion de la santé, donne des conférences d'information et réalise des brochures. Le service est également chargé de soutenir et de former le personnel de la Ligue dans le domaine alimentaire (promotion santé, ateliers dans les écoles, conférences, semaines santé, etc.).

4.6.1. Activités

4.6.1.1. Promotion de la santé

- Ateliers alimentations dans les écoles fondamentales avec le personnel de la médecine scolaire
- Elaboration d'une brochure sur le goût en collaboration de l'école du goût
- Ecole commune de Schuttrange (septembre 2021)
- 4 matinées d'ateliers pratiques collations saines pour 380 élèves (tous les cycles)
- Conférence table ronde Gesondheetswoch : Immunsystem stärken

4.6.1.2. Activités dans les lycées

Lycée Robert Schuhmann (janvier-février-octobre 2020)

- 1 atelier théorique Brainfood avec cours de cuisine
- 1 atelier théorique Brainfood et Etiquettes
- 4 ateliers théoriques en classe de 7^{ème} : Les snacks
- 4 ateliers pratiques en classe de 7^{ème} :
Le petit déjeuner équilibré (cantine scolaire)

Lycée des Arts et Métiers (mars, mai 2021)

- 6 ateliers théoriques en classe de 7^{ème} : Le petit déjeuner équilibré
- 6 ateliers pratiques en classe de 7^{ème} :
Le petit déjeuner équilibré (cantine scolaire)

Lycée Michel Rodange (décembre 2020)

- 7 ateliers théoriques en classe de 7^{ème} : Les snacks
- 7 ateliers pratiques en classe de 7^{ème} : Le petit déjeuner équilibré
(cantine scolaire)

Ateliers annulés en 2021

Lycée Hubert Clément (novembre- décembre 2021)

- 7 ateliers théoriques en classe de 7^{ème} : Le petit déjeuner équilibré
- 7 ateliers pratiques en classe de 7^{ème} :
Le petit déjeuner équilibré (cantine scolaire)

4.6.1.3. Consultations nourrissons

- Mise à jour des brochures et des conférences sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant
- Elaboration de fiches d'information sur l'alimentation des bébés
- Organisation de séances-info alimentation pour clients des consultations nourrissons
- Centres : Gare, Bettembourg, Bonnevoie, Junglinster, Sandweiler, Grevenmacher, Walferdange et Bertrange
- Echange et information en groupe ainsi que conseils diététiques individuels
- Covid-19 : remplacement des séances-info en présentiel par des séances online
- Cours de cuisine (annulés en 2021)
 - Organisation de cours de cuisine pour les clients des consultations nourrissons
 - Elaboration de vidéos
 - Thème : Préparation de repas pour les bébés
 - Localisation : CMS Luxembourg

Activités	Nombres 2020 (2021)	Participants 2020 (2021)
Séances infos: Alimentation du nourrisson	18 (32)	39 (51)
Séances infos: Alimentation de l'enfant 1 à 4 ans	9 (32)	9 (32)
Séances infos: Alimentation de la femme enceinte	2 (12)	4 (5)
Cours de cuisine: préparation de repas pour bébés	2 (0)	21 (0)
Consultations Nourrissons CMS Luxembourg et online	6 (3)	5 (3)
Renseignements par email/téléphone sur Alimentation bébé	17 (15)	11 (9)

4.6.1.4. Divers

- Elaboration et mise à jour du support de conférences sur PowerPoint
- Mise à jour de la brochure portant sur l'alimentation équilibrée des enfants
- Rédaction de fiches de conseils pour les consultations diététiques
- Collaborations avec le Ministère de la Santé ; élaboration d'un guide sur l'alimentation des enfants de 0 à 4 ans pour les crèches et actualisation de la brochure 'Alimentation du nourrisson'
- Intervention Babykkrees Hengescht
- Intervention Internat Diekirch

4.6.1.5. Formations continues

- Diététique rénale
- Lebergesund essen
- L'alimentation des 1000 premiers jours
- UGB : Ernährung aktuell
- CEDE : L'enfant, mangeur sous influences
- DGE : Ernährung und Mikrobiom
- ANDL : Végétarisme chez l'enfant
- DGE : Fütterungsstörungen bei Kindern (Esslingen)

5. Conclusions

Consultations pour maladies respiratoires

Les migrants ont généré en 2021, comme les années précédentes, la majorité des examens radiographiques (72,5%), des tests Quantiferon (69,5%) et des IDR (77,5%). L'incidence de la tuberculose demeure faible au Luxembourg, ce qui témoigne de la qualité du travail accompli par la Ligue et ses partenaires en matière de dépistage et de prévention de cette maladie. La pérennisation de ces bons résultats requiert une veille sanitaire constante, des structures centralisées, des équipements efficaces et des équipes compétentes et expérimentées.

Médecine scolaire

Les visites médicales scolaires n'ont malheureusement pas pu être réalisées pendant la période COVID-19. En collectant les questionnaires médicaux, les infirmières ont tout de même pu avertir les parents en cas de vaccinations incomplètes.

L'accent a été mis sur la prise en charge des enfants avec des pathologies chroniques et à besoins spécifiques, point d'autant plus important pendant cette pandémie.

L'épidémie avec les confinements induits et les interactions sociales limitées ont un impact non négligeable sur la santé et le bien-être des enfants. En restant en contact avec les écoles, les infirmières et les assistantes sociales sont restées des intervenantes privilégiées pour la santé et le bien-être des enfants.

Le service de médecine scolaire est resté très attentif à la santé physique et psychique des enfants impactés par la pandémie. Le service a continué de jouer un rôle primordial dans la détection et la prise en charge en première ligne des situations de maltraitance et de négligence.

Service Promotion de la Santé de l'Enfant (0-4 ans)

L'équipe s'est adaptée aux conditions particulières et a saisi cette opportunité pour innover. Le service Info-Maman répond à une vraie demande : la centralisation des appels permet aux parents du pays entier et même au-delà d'avoir un accès rapide à l'information.

La transmission par vidéoconférence des Séances Info-Santé est un vrai succès ainsi que les consultations pour nourrissons sur rendez-vous.

À l'avenir, l'équipe va se mobiliser pour :

- Augmenter la visibilité du service en participant à des évènements de la petite enfance, en présentant le service aux sociétés de pédiatrie et de gynécologie, par la publicité
- Accroître la disponibilité du service « Info-Maman »
- Développer un programme informatique pour le SPSE
- Offrir de nouveaux locaux pour les CNJE (manque à l'ouest du pays)
- Créer de nouveaux sujets Séances Info-Santé



CENTRE MEDICO- SOCIAL



www.ligue.lu

www



Activités des services sociaux



La mission du Service d'Accompagnement Social consiste à apporter une aide sociale à long terme et en milieu ouvert aux personnes qui en font la demande par l'intermédiaire de services ou professionnels de première ligne et à celles qui relèvent d'une disposition législative ou réglementaire particulière induisant une prise en charge sociale à long terme.

Le Service pour Mineurs et Majeurs protégés assure les gestions financières des clients pris en charge par le Service d'Accompagnement Social.

1. Service d'Accompagnement Social

Le Service d'Accompagnement Social (SAS) offre une aide sociale à long terme, en milieu ouvert, aux personnes et familles présentant des problèmes sociaux lourds et un état de santé psychique et physique souvent fragilisé.

Cette aide sociale intense s'inscrit le plus souvent dans un contexte volontaire par l'introduction d'une demande via un service de première ligne. Dans le cadre d'un contexte volontaire, on trouve les clients et les ménages avec des problèmes sociaux ou financiers à long terme tels que les bénéficiaires du REVIS, les enfants et jeunes en difficulté dans leur famille, les personnes dépassées par la prise en charge de leurs enfants, les personnes endettées ou surendettées, les personnes dépendantes, les personnes souffrant de problèmes psychiatriques, les personnes âgées ou dépendantes physiquement ou psychologiquement.

Pour les personnes et de familles prises en charge dans un cadre contraignant décidé sur ordonnance judiciaire, il s'agit de personnes placées sous curatelle ou tutelle, de personnes surendettées faisant l'objet de mesure de redressement judiciaire ou conventionnel dans le cadre de la loi sur le surendettement ; il s'agit également de personnes auxquelles le juge de la jeunesse impose des mesures d'aides sociales ou encore de clients ayant accepté l'inclusion sociale par le logement auprès de l'Agence Immobilière Sociale.

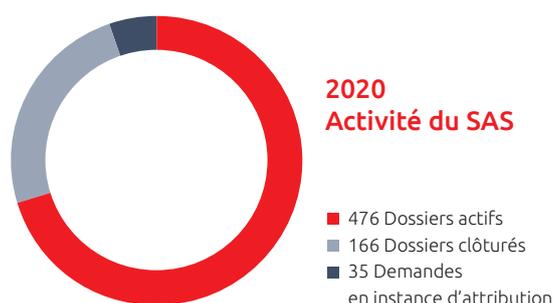
L'objectif est de stabiliser la situation du client pour éviter une déchéance sociale totale. L'accompagnement doit lui permettre de reprendre sa vie en main en restaurant son autonomie de vie de façon durable dans le respect des principes éthiques, de responsabilisation, d'autonomie et de foi en ses compétences, de discrétion dans l'intervention et d'observation du secret professionnel.

EN RÉSUMÉ

Le Service d'Accompagnement Social est venu en aide à 642 ménages en 2020 et 608 en 2021. Le SAS a reçu 171 nouvelles demandes en 2021, dont 16 en vue de l'attribution d'un logement par le biais de l'Agence Immobilière Sociale. 320 dossiers relèvent d'une mesure de gestion financière. Le service a clôturé 128 dossiers pendant l'année écoulée. 480 sont encore actifs.

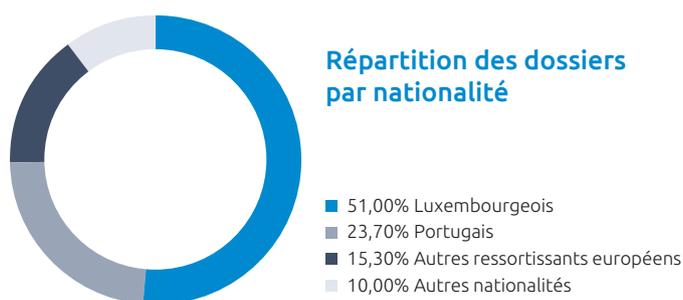
1.1. ACTIVITÉS

Le Service d'Accompagnement Social est venu en aide à 642 ménages en 2020 et 608 en 2021.



En 2021, le service a reçu 171 nouvelles demandes dont 16 demandes d'accompagnement social en vue de l'attribution d'un logement social par l'Agence Immobilière Sociale (AIS).

1.361 personnes ont été suivies dont 580 enfants (327 < 14 ans et 253 > 14 ans, y compris des enfants adultes > 18 ans). Les adultes pris en charge sont principalement âgés entre 40 et 60 ans.



Dans 48% des dossiers, le suivi social a été réalisé pour une personne seule ; 42% concernait des familles simples, monoparentales, recomposées ou à plusieurs générations. Dans 7%, il s'agit de couples.

1.1.1. Nouvelles demandes

En 2021, le Service a reçu 171 demandes d'accompagnement social : 32 ont été clôturées ou refusées avant même qu'un accompagnement ait pu être mis en place. 65 demandes (38%) provenaient des offices sociaux et 16 concernaient des demandes d'accompagnement social dans le cadre d'un logement AIS. 11 demandes ont été adressées par les services de la Ligue.

1.1.2. Gestions financières

La gestion financière permet de stabiliser sa situation financière du client et, ensuite, de contribuer à son amélioration, l'objectif étant qu'il puisse assurer lui-même la gestion de ses finances plus ou moins rapidement.

Au cours de l'année 2021, le nombre de gestions financières gérées par le service a légèrement diminué par rapport à 2020 : 320 dossiers (52,6%) ont été suivis dans ce cadre ; 38 ont été clôturés en cours d'année.

Au 31.12.2021, le nombre de dossiers de gestion financière actifs était de 282.

1.1.2.1. Gestions financières volontaires

Sur l'ensemble des dossiers de gestion financière, 104 dossiers étaient sur base volontaire ; 14 ont été clôturés en 2021. Le nombre de mesures de gestion financière volontaire a légèrement diminué par rapport à 2020 (-12).

1.1.2.2. Gestions financières dans le cadre de la loi sur le surendettement

Le service a géré 143 dossiers dans le cadre de la loi sur le surendettement :

- 101 dossiers en phase conventionnelle, dont 9 dossiers clôturés en 2021
- 39 dossiers en phase judiciaire, dont 16 dossiers clôturés en 2021
- 3 dossiers en phase de rétablissement personnel, dont 2 dossiers clôturés en 2021

Le nombre de dossiers pris en charge dans le cadre de la phase conventionnelle est resté identique par rapport à 2020. Les dossiers dans le cadre de la phase judiciaire ont baissé, passant de 47 en 2020 à 39 en 2021 (-8 dossiers).

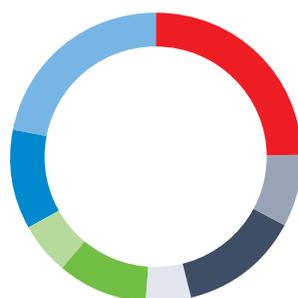
Sur la totalité des nouvelles demandes d'accompagnement social reçues en 2021 (171), 10 demandes s'inscrivent dans le cadre de la loi sur le surendettement (15 nouvelles demandes en phase conventionnelle et 4 nouvelles demandes en phase judiciaire).

1.1.2.3. Gestions financières dans le cadre des mesures de protection des mineurs et majeurs protégés, respectivement sur base d'un mandat judiciaire

La Ligue a assuré la gestion financière de personnes dans le cadre des mesures de protection de personnes majeures, respectivement sur base d'un mandat judiciaire à savoir:

- 1 dossier de sauvegarde de justice
- 30 dossiers sous curatelle, dont 3 dossiers clôturés
- 17 dossiers sous tutelle, dont 2 dossiers clôturés
- 25 dossiers sous tutelle aux prestations sociales, dont 3 dossiers clôturés

1.1.3. Clôtures



Motifs de clôture des dossiers

- 25% Objectif atteint
- 8% Le client ne s'est jamais présenté au 1^{er} rdz
- 13,3% Absence de collaboration
- 5% Rupture de contact par le client
- 10% Décès
- 6% Dossier transféré à un service tiers
- 11% Demande de clôture par le client
- 22% Autres motifs (déménagement à l'étranger, double emploi, différence d'attentes, etc.)

1.1.4. Accompagnement social dans le cadre de l'art.16 de la loi RMG

En 2021, le service a suivi de 8 bénéficiaires du RMG dans le cadre de l'ancien article 16 de la loi. Un dossier a été clôturé en cours d'année.

1.1.5. Relations avec l'Agence Immobilière Sociale (AIS)

Dans le cadre de l'accord de collaboration de la Ligue médico-sociale avec l'AIS, le service effectue l'accompagnement social de locataires de logements attribués par l'AIS.

Cette collaboration a débouché sur l'accompagnement social de 63 dossiers AIS dont 6 nouveaux dossiers et 14 clôturés au cours de l'année 2021.

Le nombre de dossiers d'accompagnement social dans le cadre de l'Agence Immobilière Sociale a diminué de 26 dossiers par rapport à 2020 (94 dossiers), en raison de la limitation du nombre de suivi dans le cadre de l'AIS par la Ligue.

Le service d'accompagnement social n'est plus le seul service faisant des suivis pour l'AIS. La distribution des suivis se fait de façon beaucoup plus différenciée.

1.2. PROBLÈMES RENCONTRÉS CHEZ LES CLIENTS

Chez les adultes :

- 31 % de problèmes d'ordre économique
- 17 % de problèmes d'ordre relationnel
- 16 % de problèmes d'ordre psychique

- 10 % de problèmes de comportement social
- 7 % de problèmes d'ordre physique

L'analyse des revenus montre que 38% des clients sont bénéficiaires du REVIS : 17% touchent au moins un complément REVIS et 8% touchent un RPGH. Les clients touchent un salaire dans 38% des dossiers et 30% touchent une rente. Concernant les logements, 74% sont locataires privés (77% paient un loyer compris entre 500 et 1.000€ et 21% au-dessus de 1.000€ ; 1% des loyers ne sont pas connus), 10% sont locataires AIS et 11% sont propriétaires.

Parmi les enfants, la répartition des problèmes est la suivante :

- 3.3 % de problèmes d'ordre socio-scolaire
- 3 % de problèmes d'ordre psychique
- 2.5 % de problèmes d'ordre socio-familial

1.3 AMÉLIORATION CONTINUE

Le Service d'Accompagnement Social poursuit toujours l'objectif d'améliorer la qualité de ses interventions et de ses prestations. Ainsi la Ligue organise régulièrement des formations pour son personnel.

En 2021, le Service d'Accompagnement Social a repris la formation « Argent et Travail Social » sous forme d'analyse de situations sociales concrètes. Un projet concernant la suite de cette formation sera proposé en 2022.

Une formation au sujet du « juge aux affaires familiales » a été organisée pour le personnel du Service.

Pour 2022, un projet de formation « Santé Mentale » a été mis en place.

2. Service pour Mineurs et Majeurs protégés

Le service pour Mineurs et Majeurs protégés (MIMAPRO) de la Ligue a été mis en place en 2001 pour assurer la prise en charge du volet financier des clients en étroite collaboration avec l'assistante sociale sur le terrain. Les procédures de travail et le règlement de ce service sont fixés par le Conseil d'Administration, conformément à la législation en vigueur.

En 2021, le Service pour Mineurs et Majeurs protégés a assuré la gestion financière de 353 ménages, dont 46 nouveaux dossiers. 58 dossiers ont été clôturés pendant l'année, dont 8 pour cause de décès.

Les mandats de gestions financières sont donnés à la Ligue par le client lui-même ou via une ordonnance judiciaire. Le service a procédé en 2021 au paiement de dettes pour plus de de 1.250.000€.

Clients	2020	2021
Surendettement phase conventionnelle	102	96
Surendettement phase judiciaire et rétablissement personnel	21	33
Curatelle	29	25
Jugement « Tutelle prestations sociales »	40	39
Simple	82	74
Tutelle	14	17
Volontaire - Pers. hébergés	18	11
Volontaire REVIS	1	-

3. Conclusions

En 2021, le Service d'Accompagnement Social est venu en aide à 608 ménages (personnes ou famille), se trouvant dans un situation psycho-médico-sociale difficile. 37 demandes sont restées en attente d'attribution.

Plus de la moitié des dossiers (53%) sont suivis dans le cadre d'une gestion financière et requièrent une prise en charge beaucoup plus intense.

Dans la majorité des cas, le service arrive à stabiliser la situation sociale des clients afin d'éviter une déchéance totale. Pour 25% des dossiers clôturés, les objectifs fixés avec le client en début d'accompagnement social ont été atteints.

16 dossiers pris en charge dans le cadre de loi sur le surendettement ont pu être menés à bonne fin.

Le Service d'Accompagnement Social reste attentif au fait que, parfois, la prise en charge des demandes d'accompagnement contraint se fait au détriment des demandes d'accompagnement volontaire : en effet, tout retard de prise en charge peut contribuer à la dégradation de la situation socio-économique du client en attente et, dès lors, nécessiter un travail d'accompagnement plus important.

Si le nombre de dossiers traités en 2021 par le service pour Mineurs et Majeurs protégés a faiblement diminué par rapport à l'an dernier, il reste un outil indispensable dans plus de la moitié des dossiers sociaux pris en charge par le Service d'Accompagnement social.



Activités des services de conseil



Conformément à la loi du 8 janvier 2013, les missions du Service d'Information et de Conseil en matière de Surendettement sont nombreuses :

- Aide aux familles (sur)endettées vivant sur le territoire luxembourgeois par une analyse de leur situation financière en vue de l'assainissement de leurs dettes
- Conseil et information des personnes surendettées
- Formation et le conseil des professionnels intervenant auprès des familles surendettées
- Elaboration de mesures de prévention au niveau national et international
- Sensibilisation du grand public sur le surendettement.

L'Info-Social est un service d'information téléphonique confidentiel et anonyme pour toute question d'ordre social.

Ce service a été créé en 1999 par la Ligue médico-sociale pour combler des lacunes dans le domaine de l'information et de l'orientation dans le domaine social. L'objectif est de simplifier l'accès aux prestations sociales et de proposer une information rapide ainsi qu'une orientation concrète pour toutes les questions d'ordre social.

1. Service de Conseil et d'Information en matière de Surendettement (SICS)

Avant tout, le Service de Conseil et d'Information en matière de Surendettement (SICS) est un interlocuteur pour les personnes qui ne veulent ou ne peuvent pas parler de leurs problèmes à des proches. Le SICS les aide à dresser l'inventaire complet de leurs finances (recettes, dépenses et dettes) avec pour objectif de constituer un dossier des pièces justificatives et de développer une stratégie pour négocier de nouvelles modalités de remboursement avec leurs créanciers. S'ils ne sont pas en mesure de négocier eux-mêmes, le SICS guide les débiteurs dans leurs démarches pour rééchelonner certaines dettes, obtenir des sursis de paiement ou demander, le cas échéant, des remises de dettes ou d'intérêts.

Le SICS intervient également en application de la loi du 8 janvier 2013 sur le surendettement et a pour mission de :

- Informer les particuliers en matière d'endettement et de surendettement
- Participer aux initiatives de prévention
- Participer à la formation des professionnels du travail éducatif et social confrontés à des situations de surendettement
- Elaborer des projets de plans de règlement conventionnel
- Participer aux procédures de règlement des dettes
- Participer aux travaux de la Commission de Médiation et du Juge de paix
- Contrôler l'exécution des engagements pris
- Etablir des relations d'échange et de coopération avec des organismes similaires
- Examiner l'évolution de l'endettement et du surendettement des ménages au Luxembourg, (causes, effets et conséquences)
- Elaborer des propositions de lutte contre le surendettement et de les soumettre au Gouvernement

EN RÉSUMÉ

En 2021, le SICS a reçu 3.023 demandes d'information, en hausse de 1.031 appels par rapport à 2020. 111 personnes sur 138 se sont effectivement présentées au 1^{er} rendez-vous fixé. Le service a traité 354 dossiers, dont 242 existants et 28 en vue d'une admission à la loi.

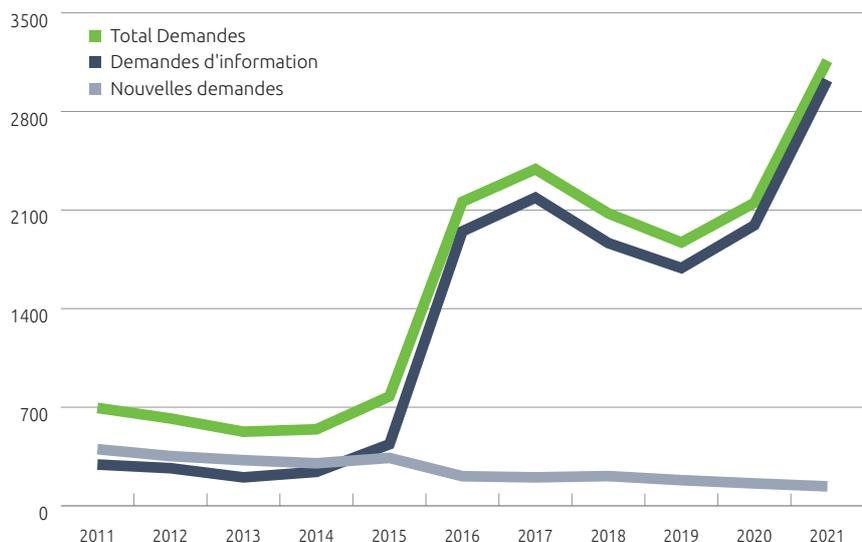
1.1. ACTIVITÉS

Le service a assuré ses missions sans discontinuer même si les clients et les professionnels du secteur social ont eu certaines réticences à mener des entretiens et des réunions par vidéoconférence.

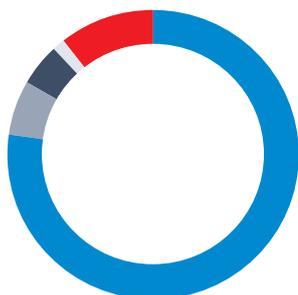
En 2021, le service a reçu 138 nouvelles demandes de rendez-vous, contre 159 en 2020 : 111 personnes se sont effectivement présentées à un premier entretien. Au total, depuis sa création en 1993, 7.908 demandes de rendez-vous (conseil) ont été adressées au SICS et 5.592 personnes sont effectivement venues en consultation.

On constate une forte progression des demandes d'informations par rapport à l'année 2020 (+ 1.031), les clients privilégiant apparemment le contact téléphonique au contact physique durant la pandémie.

Evolution du nombre des demandes

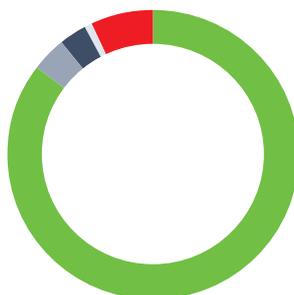


Au niveau de la loi du 8 janvier 2013 sur le surendettement, le SICS a traité, en 2021, 28 demandes d'admission (31 personnes concernées). Des nouvelles demandes de 2021 ont émané 13 demandes d'admission à la loi sur le surendettement.



Années 2020 en chiffres

- 1992 Demandes d'informations
 - 159 Demandes de rendez-vous (conseil)
 - 124 Nouveaux clients reçus (dossiers)
 - 35 Nouveaux clients non venus
 - 267 Dossiers en cours
- Total 2418**



Années 2021 en chiffres

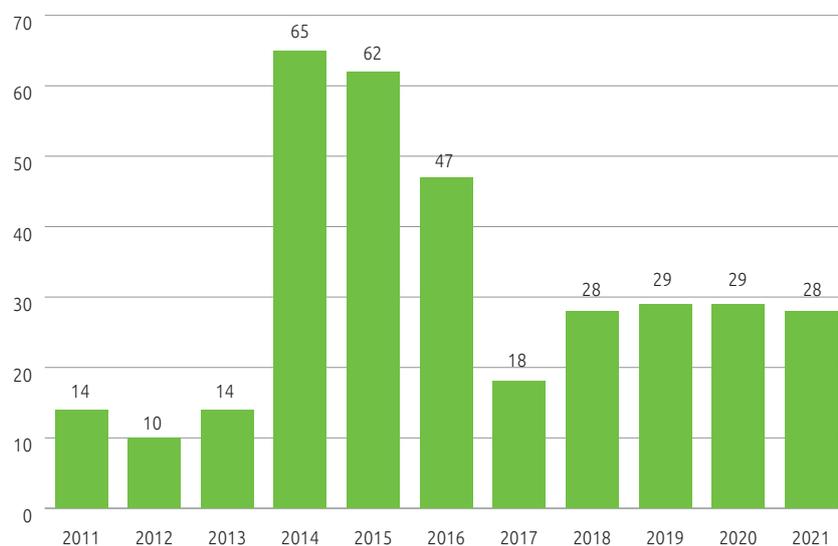
- 3023 Demandes d'informations
 - 138 Demandes de rendez-vous (conseil)
 - 111 Nouveaux clients reçus (dossiers)
 - 27 Nouveaux clients non venus
 - 243 Dossiers en cours
- Total 3404**

En 2021, 3.404 personnes se sont adressées au service afin de recevoir des informations et des conseils en matière financière (2.418 personnes en 2020). 27 personnes ont pris un 1er rendez-vous en 2021 sans se présenter et 3.023 demandes d'informations ont été adressées au service.

Le service a géré en tout 354 dossiers en 2021, dont 111 nouveaux et 243 clients existants.

En cours d'année, 29 dossiers ont été traités en vue de leur éventuelle admission à la loi.

Evolution des demandes d'admission à la procédure légale



LOI SUR LE SURENDETTEMENT (2000 à 2021)

Phase d'admission	116	27	Admission en cours d'instruction
		19	Abandon
		70	Refus d'admission
Phase conventionnelle	171	86	Phase conventionnelle en cours
		49	Phase conventionnelle venue à terme
		36	Phase conventionnelle abandonnée
Phase judiciaire	74	28	Phase judiciaire en cours
		24	Phase judiciaire venue à terme
		22	Phase judiciaire abandonnée
Phase du rétablissement personnel	32	2	Phase du rétablissement personnel en cours
		29	Phase du rétablissement personnel clôturée
		1	Phase du rétablissement personnel abandonnée
Total	393		

Au 31.12.2021, sur les 28 demandes introduites pendant l'année :

- 18 se trouvent en cours d'instruction en vue d'une éventuelle admission
- 10 plans de règlement conventionnels sont en cours d'élaboration

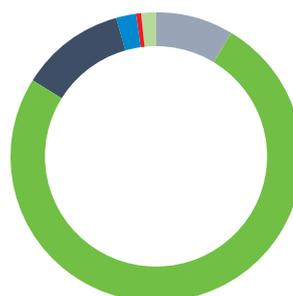
**Nombre de demandes d'informations
(appels téléphoniques, courriers, mails, etc. sans prise de RDV): 3.023**

**Nombre de clients demandant un 1^{er} RDV
entre le 01/01/21 et le 31/12/21**

	Clients absents au 1 ^{er} RDV	27
Clients présents au 1 ^{er} RDV	Faisant l'objet d'une demande d'admission au sens de la loi par la suite (dossier)	11
	Clients ayant déjà formulé une demande d'admission au sens de la loi auprès de la COMMED avant le 1 ^{er} RDV (dossier)	2
	Une autre solution a pu être trouvée à l'aide du SICS en dehors de la procédure	98
	Total	138

Deux critères sont à souligner dans le profil des clients : la nature du logement et l'importance de l'endettement transfrontalier.

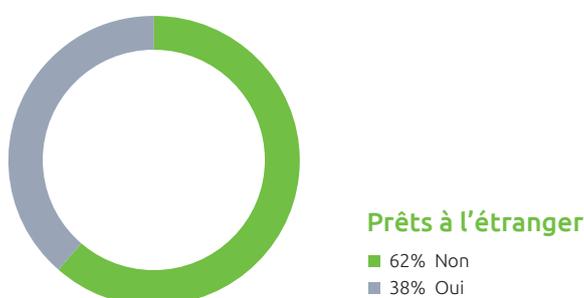
Seuls 9 % des clients s'adressant au service sont propriétaires de leur logement. Les loyers élevés impactent fortement les budgets mensuels et augmentent la vulnérabilité financière des locataires. Les propriétaires, eux, ont davantage de possibilités de négociation en cas de problèmes financiers puisqu'ils possèdent un bien qui peut servir de garantie ou peuvent utiliser la marge hypothécaire.



Logement

- 9% Propriétaire
- 75% Locataire
- 12% Hébergé
- 2% Occupant à titre gratuit
- 1% Institution spécialisée
- 1% Sans domicile fixe

En 2021, plus de 38 % de la clientèle a contracté au moins un emprunt à l'étranger, presque exclusivement en Belgique, à des taux d'intérêts largement supérieurs aux taux luxembourgeois après avoir contracté un ou plusieurs crédits au Luxembourg. En 2020, ce chiffre était de 44% : la différence s'explique probablement par les restrictions de circulation liées au Covid-19. Malheureusement, pour ces clients qui croient souvent à la solution miracle, ce « dernier espoir » tourne assez vite au cauchemar.



1.2. L'ACTIVITÉ NON-CHIFFRABLE

Au niveau national, le SICS a régulièrement assisté aux réunions de la Commission de Médiation en matière de surendettement et aux audiences tenues auprès des différentes juridictions du pays.

Malgré les restrictions liées à la pandémie du COVID-19, certaines actions de prévention n'ont pas été négligées, comme, par exemple, les cours ayant pour sujet « La problématique du surendettement au Luxembourg » auprès de différentes associations œuvrant dans le domaine social ou la formation des adultes.

Le SICS est membre du Groupe de travail « Crédits et Surendettement » mis en place par la CSSF dans le cadre du Comité Protection des consommateurs financiers. Une interview a été réalisée dans le cadre de l'initiative Letzfin afin de présenter les acteurs actifs dans le domaine de l'éducation financière.

Le service a continué à sensibiliser le public à la problématique du surendettement par le biais des médias. Ainsi, il a participé périodiquement à des émissions radio et télé et a régulièrement fourni des informations à la presse écrite.

Au niveau international, le service a maintenu un échange d'informations régulier avec les membres du Consumer Debt Net ainsi qu'avec les organisations similaires situées à l'étranger.

1.3. PROFIL DES CLIENTS SICS

ETAT CIVIL	CLIENTS	%	DOSSIERS	%
CELIBATAIRE	59	43	44	40
MARIE	26	19	22	20
PACS	1	0	1	0
DIVORCE	38	28	32	29
VEUF	6	4	4	4
SEPRE	8	6	8	7
TOTAL	138	100	111	100

ÂGE	CLIENTS	%	DOSSIERS	%
<18	0	0	0	0
18-25	13	9	9	8
26-30	6	4	5	5
31-40	35	25	25	23
41-50	45	33	39	34
51-60	26	19	22	20
61-70	9	7	7	6
>70	4	3	4	4
TOTAL	138	100	111	100

ENFANTS À CHARGE	CLIENTS	%	DOSSIERS	%
AUCUN	85	62	64	58
UN	22	16	16	14
DEUX	17	12	17	15
TROIS	9	7	9	8
QUATRE	2	1	2	2
CINQ	1	1	1	1
SIX+	2	1	2	2
TOTAL	138	100	111	100

STATUT PROFESSIONNEL	CLIENTS	%	DOSSIERS	%
SALARIE	56	41	44	39
FONCTIONNAIRE	0	0	0	0
INDEPENDANT	3	2	3	3
CHOMEUR	16	12	14	13
BENEFICIAIRE REVIS	25	18	23	21
BENEFICIAIRE PENSION/RENTE	20	14	16	14
EMPLOYE CADRE INSERT. PROF.	0	0	0	0
SANS	18	13	11	10
TOTAL	138	100	111	100

NATIONALITÉ	CLIENTS	%	DOSSIERS	%
LUXEMBOURGEOISE	65	47	49	44
UNION EUROPEENE	59	43	48	43
AUTRES PAYS	14	10	14	13
TOTAL	138	100	111	100

INITIATIVE	CLIENTS	%	DOSSIERS	%
PROPRE INITIATIVE	25	18	19	17
ORIENTE	113	82	92	83
TOTAL	138	100	111	100

CONTACT AVEC UN AUTRE SERVICE	CLIENTS	%	DOSSIERS	%
NON	138	100	111	100
OUI	0	0	0	0
TOTAL	138	100	111	100

RÉGION	CLIENTS	%	DOSSIERS	%
CENTRE	90	63	76	68
NORD	32	23	25	23
SUD	16	12	10	9
TOTAL	138	100	111	100

1.4. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Toujours sous l'emprise de la pandémie et des restrictions, le SICS a vu fléchir le nombre de nouvelles demandes de conseil en 2021. En revanche, les demandes d'informations ont fortement augmenté par rapport aux années précédentes, avec une hausse de 1.031 unités pour un total de 3.023 appels. Les clients semblent avoir privilégié le contact téléphonique au contact physique durant cette pandémie.

La part élevée du coût du logement ne cesse de comprimer le revenu disponible des ménages modestes, le Statec estimant cette part à 42% (données 2018).

La reprise économique basée sur une augmentation de la consommation des ménages et sur une politique gouvernementale favorable en matière d'investissements se heurte actuellement à une offre déficiente : la production de biens et services est limitée par des ruptures dans les chaînes d'approvisionnement ainsi que par la flambée des prix des matières premières et de l'énergie stimulant ainsi le retour en force de l'inflation.

(4,1% en décembre 2021, source Statec)

Au niveau du secteur bancaire, l'inflation va déclencher une hausse des taux d'intérêts tant au niveau des crédits immobiliers que des prêts à la consommation, les banques centrales n'hésitant plus à relever leurs taux directeurs. Cette inflation touchera bien évidemment plus sévèrement les ménages à revenus modestes puisqu'ils ne peuvent pas compenser la hausse du prix du gaz, de l'électricité, de l'essence, etc., en modifiant leurs modes de consommation. Il en résultera un risque accru de pauvreté monétaire à court voire à moyen terme.

La hausse des taux d'intérêts pourra causer des défaillances de remboursement d'emprunts des plus faibles fragilisant ainsi d'avantage leur situation déjà précaire.

Par ailleurs, le barème des saisies et cessions n'a plus été adapté à l'évolution du coût de la vie depuis le Règlement grand-ducal du 27 septembre 2016 fixant les taux de cessibilité et de saisissabilité des rémunérations de travail, pensions et rentes.

Entretemps, les cinq tranches indiciaires qui sont tombées depuis entraînent de facto une diminution du pouvoir d'achat des personnes frappées par des saisies et/ou des cessions de salaire. Cette dégradation du pouvoir d'achat, déjà conséquente, se voit aggravée par la résurgence de l'inflation poussée par le rebond des prix des ressources énergétiques. Le SICS trouve donc nécessaire d'indexer une fois pour toutes le barème des saisies et cessions et d'instaurer une adaptation automatique de ce barème à l'évolution du coût de la vie.

2. INFO-SOCIAL - Service d'information téléphonique

L'Info-Social, créé par la Ligue en 1999, est un service téléphonique gratuit offert à toute personne se posant des questions au niveau social.

L'objectif de ce service est de proposer une information rapide ainsi qu'une orientation concrète, tout en gardant l'anonymat.

Les instruments à disposition permettent aux professionnels de connaître, gérer et maîtriser l'offre la plus actuelle du domaine social en vue d'informer et d'orienter au mieux le client du service Info-Social.

Il s'agit également d'un outil de travail accessible à tous les services de la Ligue médico-sociale.

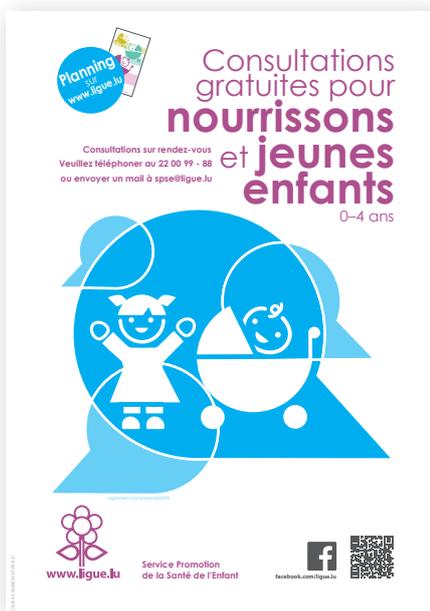
Le service Info-Social est accessible du lundi au vendredi de 9h-12h et de 13h-17h. Les permanences sont assurées par près de 40 travailleurs sociaux de la Ligue, des CMS de Clervaux, Differdange, Diekirch, Dudelange, Echternach, Esch-sur-Alzette, Ettelbruck, Grevenmacher, Luxembourg, Mersch, Rédange-Attert et Wiltz

Motifs des appels en 2021

Logement	23 %	Enfance	3 %
Santé	21 %	Jeunesse	2 %
Indigence	14 %	Sécurité sociale	2 %
Famille	8 %	Femmes	1 %
Travail	8 %	Maternité	1 %
Etrangers	6 %	Personnes âgées	1 %
Justice	5 %	Autres	5 %

35% des appels ont été orientés vers un service spécialisé et 27% vers l'Office Social lorsque les situations évoquées nécessitaient une analyse plus élaborée.

MATÉRIEL MARKETING



Affiches CNJE

Les Consultations pour Nourrissons et Jeunes Enfants ont pour mission de promouvoir, de suivre et de préserver la santé des enfants de 0 à 4 ans. Nos infirmières pédiatriques accueillent les parents, les écoutent, les informent et les conseillent.



Affiche Info-Santé

Les séances d'échange Info-Santé permettent aux parents de discuter en groupe autour d'un thème choisi. Elles sont organisées et animées par une équipe de professionnels de la petite enfance selon un calendrier établi, en fonction des besoins et des thèmes de santé publique : allaitement, alimentation de la femme enceinte, les pleurs et le sommeil de bébé, prévention des accidents domestiques, le développement des cinq sens.

Séances Info-Santé 2021	Sommeil de l'enfant	Alimentation de l'enfant 0-1 an	Alimentation de l'enfant 1-4 ans	Alimentation de la femme enceinte	Développement des 5 sens	Allaitement	Grandir en sécurité
juin	02.06.2021 9h 16.06.2021 15h	06.06.2021 9h 14.06.2021 9h 21.06.2021 17h 29.06.2021 9h	01.06.2021 17h 09.06.2021 10h 13.06.2021 12h 23.06.2021 17h 30.06.2021 10h	17.06.2021 17h	10.06.2021 9h	09.06.2021 15h 24.06.2021 9h	02.06.2021 15h 17.06.2021 9h 30.06.2021 15h
juillet	01.07.2021 9h 14.07.2021 15h	05.07.2021 9h 12.07.2021 9h	08.07.2021 10h 13.07.2021 12h	06.07.2021 12h	08.07.2021 9h	07.07.2021 15h	13.07.2021 9h
août	22.08.2021 15h	20.08.2021 9h 29.08.2021 9h	21.08.2021 10h 28.08.2021 17h	23.08.2021 12h	14.08.2021 9h 29.08.2021 15h	30.08.2021 9h	23.08.2021 9h
septembre	07.09.2021 9h 20.09.2021 15h	05.09.2021 15h 13.09.2021 9h 25.09.2021 9h 26.10.2021 10h	07.09.2021 12h 18.10.2021 10h 26.10.2021 10h	19.09.2021 14h	14.10.2021 9h 27.10.2021 15h	*04.10.2021 9h 13.10.2021 15h 26.10.2021 9h	06.10.2021 15h 21.10.2021 9h
novembre	11.11.2021 9h 24.11.2021 15h	15.11.2021 9h 23.11.2021 12h	14.11.2021 17h 24.11.2021 10h	11.11.2021 11h 20.11.2021 17h	18.11.2021 9h	*09.11.2021 10h 17.11.2021 15h 20.11.2021 17h	10.11.2021 15h 25.11.2021 9h
décembre	09.12.2021 9h	13.12.2021 9h	07.12.2021 15h		01.12.2021 15h 14.12.2021 9h	02.12.2021 9h 15.12.2021 15h	08.12.2021 15h

www.ligue.lu
info@ligue.lu
22 00 99 88



**PRENEZ RENDEZ-VOUS EN LIGNE
POUR FAIRE TESTER VOTRE ENFANT**

Dépistage COVID-19 des enfants de 2 à 6 ans sur ordonnance médicale uniquement

Vous pouvez prendre rendez-vous via le site www.ligue.lu, ou directement via le QR code ci-dessous.

ACCÈS AUX CENTRES DE LA LIGUE MÉDICO-SOCIALE
Les centres de prélèvement ne sont accessibles qu'en possession d'une ordonnance médicale. Un seul enfant par rendez-vous pour les familles avec plusieurs enfants, prenez un rendez-vous par enfant.

A PRÉPARER
Veuillez préparer le nom et prénoms de votre enfant, son matricule (numéro d'identification national luxembourgeois à 13 chiffres*), votre email, votre numéro de GSM et adresse postale, le nom et le code du médecin qui a délivré l'ordonnance.

RÉSULTAT DU TEST
Le résultat du test vous sera communiqué directement par le Laboratoire National de Santé dans les 48 heures. Si les analyses du prélèvement COVID-19 sont négatives, vous recevrez un message SMS au numéro de GSM que vous avez indiqué lors de votre prise de rendez-vous. En cas de résultat positif, un médecin du LNS vous contactera personnellement pour vous communiquer le résultat.

HOTLINE : +352 22 00 99-66 (8h00-12h00 et 13h00-17h00)
EMAIL : tracing@ligue.lu




www.ligue.lu

Affiche Tracing Covid-19

Les prélèvements Covid-19 sur les enfants de 2 à 6 ans sont réalisés gratuitement dans 4 centres de la Ligue : Dudelange, Luxembourg, Ettelbruck et Wiltz. Le Laboratoire National de Santé effectue les analyses et l'envoi des résultats aux parents.

Roll-up SPSE
Le service Promotion de la Santé de l'Enfant s'adresse aux parents et leurs enfants de 0 à 4 ans. L'objectif est de promouvoir le développement harmonieux et le bien-être de l'enfant. Il a un but exclusivement préventif, tant médical, social qu'éducatif. Le service, entièrement gratuit, est disponible dans de nombreuses communes du pays.

service gratuit

Service Promotion de la Santé de l'Enfant (0-4 ans)



Ecoute Informations Conseils



-  Consultations pour nourrissons et jeunes enfants
-  Visites à domicile
-  Séances Info-Santé
-  Visites à la maternité

LIGUE MÉDICO-SOCIALE
MR HELLEFEN ZENTEN 1908

Agrement B50/98
Ministère de la Santé

+352 22 01 22 1
www.ligue.lu

COMMUNIQUES DE PRESSE

JOURNÉE MONDIALE SANS TABAC 2020 31 MAI 2020

« Protéger les jeunes contre les manipulations de l'industrie et les empêcher de consommer du tabac et de la nicotine ».

Chaque année, dans le monde entier, est organisée le 31 mai « La journée mondiale sans tabac ». Ce rendez-vous a été instauré par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) en 1987 pour mieux faire connaître l'épidémie de tabagisme et ses conséquences.

Cette journée est axée sur les dangers du tabac pour la santé et sur l'action antitabac et se penche cette année sur la protection des jeunes générations : « Protéger les jeunes contre les manipulations de l'industrie et les empêcher de consommer du tabac et de la nicotine ».

Les faits

Le tabac tue plus de 8 millions de personnes chaque année

- dont 7 millions qui sont des consommateurs ou d'anciens consommateurs
- dont 1,2 million sont des non-fumeurs involontairement exposés à la fumée des autres (tabagisme passif).

Le tabac tue jusqu'à la moitié de ceux qui en consomment.

On estime par ailleurs à 165.000 le nombre annuel d'enfants mourant avant l'âge de 5 ans à cause d'infections des voies respiratoires inférieures dues au tabagisme passif.

A l'échelle du Luxembourg, les maladies liées entre autres au tabagisme entraînent environ 1.000 décès par an.

La fumée du tabac contient plus de 7.000 substances chimiques dont au moins 250 sont nocives et au moins 70 sont cancérogènes.

Le tabac représente ainsi le principal facteur de risque de nombreuses pathologies comme :

- Cancer du poumon,
- Maladies respiratoires chroniques comme la broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO),
- Maladies cardiovasculaires (affections coronariennes et infarctus du myocarde, accident vasculaire cérébral, artérite des membres inférieurs).

Toute personne commençant à fumer avant le début de la vingtaine est non seulement plus susceptible de devenir dépendante, mais peut également s'avérer moins capable de contrôler son tabagisme en vieillissant. Ceci explique l'intérêt grandissant accordé par les cigarettiers aux jeunes pour leurs produits addictogènes. L'on comprend mieux également tous les efforts de l'industrie du tabac afin de rendre ses produits plus attrayants (emballage, saveurs ...) à destination de ce groupe spécifique.

La publicité en faveur du tabac, la promotion et le parrainage font augmenter et maintiennent le tabagisme en permettant de recruter de nouveaux consommateurs et en dissuadant les consommateurs actuels de s'arrêter.

Plusieurs pays, dont le Luxembourg, disposent d'une législation qui limite la publicité en faveur du tabac, fixe l'âge légal pour acheter du tabac et réglemente les endroits où il est autorisé/interdit de fumer.

Au Luxembourg, depuis les dernières modifications de 2017 de la loi relative à la lutte antitabac du 11 août 2006, il y a :

- interdiction de vente de produits de tabac et des cigarettes électroniques aux moins de 18 ans
- interdiction de fumer et de vapoter sur les aires de jeux ;
- interdiction de fumer et de vapoter dans tout véhicule en présence de mineurs de moins de 12 ans ;
- interdiction de fumer et de vapoter dans les enceintes sportives, lorsque des jeunes de moins de 16 ans y font du sport ;
- alignement du régime applicable aux cigarettes électroniques à celui applicable aux cigarettes conventionnelles ce qui interdit de vapoter partout où il est interdit de fumer

Malheureusement seuls 48 pays, représentant 18 % de la population mondiale, ont interdit totalement toutes les formes de publicité en faveur du tabac, la promotion ou le parrainage.

Cette interdiction permet de réduire fortement la consommation de produits du tabac, notamment chez les jeunes.

Cette journée mondiale permet d'alerter ensemble la population, surtout les plus jeunes, sur les dangers du tabac et d'éviter leur entrée dans le tabagisme.

La Ligue Médico-Sociale, impliquée de longue date dans la lutte contre le tabagisme, adhère complètement à l'objectif de cette campagne 2020 et y apporte toute sa contribution et son soutien.

LA LIGUE MÉDICO-SOCIALE OUVRE LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE INFO-MAMAN - 22 00 99 88 6 JUIN 2020

La Ligue médico-sociale ouvre aujourd'hui un service téléphonique d'information dédiée aux jeunes mamans.

Info-Maman est un point de contact pour les jeunes mamans – et les papas aussi, bien sûr - qui se posent des questions sur le bien-être et le développement de leur bébé ou de leur jeune enfant.

Ce service, comme tous les services de la Ligue est gratuit et confidentiel pour tous ceux qui cherchent une information rapide. Les professionnelles de la petite enfance de la Ligue sont à la disposition des jeunes parents par téléphone au 22 00 99 88 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00: elles donneront des conseils sur tout ce qui concerne l'enfant et pourront orienter les parents vers d'autres services si nécessaire.

D'ici quelques jours, la Ligue complétera également ses services habituels de Consultation pour Nourrissons et Jeunes Enfants ainsi que ses séances Info-Santé par des accès à distance et des téléconférences interactives.

Les Consultations pour Nourrissons et jeunes Enfants ont pour objectif de promouvoir, suivre et préserver la santé des enfants de 0 à 4 ans. Elles fonctionneront sur rendez-vous par téléconférence ou sur site dans la mesure du possible. Les demandes de rendez-vous peuvent être adressées par mail à spse@ligue.lu.

Les séances Info-Santé sont un moyen d'échanger et discuter en groupe sur des thèmes choisis tels que l'allaitement, l'alimentation de l'enfant, l'alimentation de la femme enceinte, le sommeil du bébé, la prévention des accidents domestiques, le développement des cinq sens, etc... Ces séances sont organisées et animées à distance par des professionnels de santé, infirmières spécialisées dans la petite enfance ou diététiciennes. Le calendrier Info-Santé est disponible sur <https://ligue.lu/sante-de-lenfant-0-4-ans>. Les personnes qui veulent participer aux échanges peuvent s'inscrire par mail à spse@ligue.lu.

NEUE TELEFONHOTLINE FÜR JUNGE ELTERN - LUXEMBURGER WORT- 9.JUNI 2020

Luxemburg. Gestern hat die Ligue médico-sociale eine neue Hotline in Betrieb genommen, über die Eltern von Kleinkindern anonym und kostenlos Rat erhalten. Sie ist montags bis freitags, von 9 bis 12 und 13 bis 17 Uhr, unter Tel. 22 00 99 88 erreichbar. Wenn nötig, werden die Eltern an andere Anlaufstellen weitervermittelt. Rc.

DU SOUTIEN POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DE LA CRISE SANITAIRE 31 OCTOBRE 2020

La crise actuelle du COVID-19 a fragilisé financièrement bon nombre de nos concitoyens surtout ceux à bas salaires, voire ceux qui ont dû faire face à une perte de revenu.

Nombreux créanciers, conscients de la gravité de la situation, ont renoncé durant les derniers mois à poursuivre l'exécution forcée en vue du recouvrement de leurs créances. Certains ont même essayé de rechercher ensemble avec les personnes en difficulté une solution viable, voire parfois même de survie.

L'imprévisibilité de cette crise sans précédent nous appelle cependant à la plus grande prudence et nous contraint de réagir à temps et à titre préventif.

Les créanciers vont devoir relancer le recouvrement de leurs créances: les loyers impayés et autres dettes qui se sont accumulés durant la crise devront être remboursés. Tant que peut se faire, une flexibilité des conditions de remboursement consenties par tout type de créancier permettrait sans aucun doute d'alléger la crise socio-financière que nous redoutons tous.

Nombreux sont ceux qui s'inquiètent de leurs finances et craignent la perte de leur emploi et/ou de leur logement, la saisie et/ou cession sur salaire, les lettres de rappel, le passage de l'huissier de justice et la vente forcée.

La leçon que cette crise nous apprend est qu'il n'y a pas de honte à être dans le besoin ni de devoir recourir à de l'aide, que ce soit auprès de la famille, d'amis ou de toutes sortes de services sociaux, psychologiques ou financiers. Ce tabou n'existe plus !

Il s'avère d'autant plus important d'avoir les bons gestes, de ne pas céder à la panique et d'analyser sa situation socio-financière à tête reposée. En cas de problèmes liés au remboursement de crédits, il est sans doute indiqué de contacter au plus tôt son banquier en vue de rechercher avec lui une solution acceptable pour toutes les parties.

Bon nombre de consommateurs, dans leur désespoir, ont recours à des offres de crédit peu sérieuses en estimant ainsi résoudre rapidement leurs problèmes. Souvent cette « solution rapide » tourne tôt ou tard au cauchemar.

Les deux Services d'Information et de Conseil en matière de Surendettement (SICS), l'un géré par l'asbl Inter-Actions, l'autre sous l'égide de la Ligue médico-sociale offrent leur soutien et leurs conseils.

Tel que leur nom l'indique, ces services offrent des consultations gratuites tant au niveau de la prévention qu'au niveau du redressement du surendettement. Ils peuvent informer, guider et conseiller les consommateurs qui ne connaissent pas encore de problèmes financiers sévères et orienter les personnes plus ou moins gravement surendettées qui ne voient plus d'issue à leur situation.

La Ligue médico-sociale propose également aux personnes qui rencontrent des problèmes sociaux aigus de les orienter vers des services spécialisés, le tout dans le respect de la dignité de la personne et de la protection des données.

Le SICS de la Ligue est joignable via mail endettement@ligue.lu ou par téléphone au 48 83 33-300.

COVID-TESTER FIR KANNER VUN ZWEE BIS SECHS JOER - RADIO 100,7 - MAURICE MOLITOR/CBI - 15.DEZ 2020

Zanter dem 23. November bitt d'Ligue Médico-Sociale e Service un, ëm dee se vun der Santé gebiede gouf: Covid-Tester fir Kanner tëschent zwee a sechs Joer. Déi kann een op dräi Plazen uechter d'Land maache loossen - awer nëmmen op Ordonnance: an de Centres Médico-Sociaux zu Ettelbréck, Diddeleng, an an deem an der Stad.

An deem klengen Haff, hannenaus riets beim Centre Médico-Social um Verluerekascht, stinn neierdéngs zwee wäiss Containeren: do ginn d'Tester gemaach. Et gëtt een duerch d'Säiten-Afaart dohinner guidéiert, fir nëmmen net duerch d'Gebai mussen ze goen.

Spezialiséiert Infirmiëren

An all Container waart eng Ekipp vun zwou Infirmiëren, spezialiséierte Kan-

ner-Infirmièren - d'Ligue huet där an hirem Staff, a genee dowéinst ass se vum Ministère gefrot ginn, seet d'Monique Rodesch, déi administrativ Directrice vun der Ligue.

«Hei ass et drëm gaangen, déi Populatioun vun de Kanner vun zwee bis sechs Joer ze beproouwen. An déi meescht Infirmière vun eis, dat sinn Infirmières en pédiatrie. Déi hunn natierlech dat Kënne, dat Wëssen, fir mat Kanner ze kommunizéieren an ëmzegoen. Dofir ass dat e Virdeel.»

Si stellt zwou vun den Infirmière vir, déi den néidege Geschéck mat deene Klengen hunn: d'Cindy Dechmann an d'Blanche Soisson. Si waarden an hirem Container op eng Koppel, déi gläich mat zwee Kanner an den Test komme wäert a sinn natierlech net manner geschützt, wéi wa si gläich Erwuessener géifen testen:

«Mir hunn eist Gezei un (Box, Blas), mat Mask natierlech. An dann di mer en zweete Mask nach d'Oriwwer un, en FFP2-Mask iwwer eisen normale Mask. Mir hunn ëmmer zwee Puer Händschen un, mir hunn e Schutzbrëll nach, Iwwerschong. Also mir schützen eis ganz gutt. No all Kand gött dat och gewiesselt, no all Test. Mir fillen eis sécher domadder.»

D'Elteren hunn e wichtege Rôle

An do komme si dann, d'Liz an den Jay, mat hiren Elteren, déi allebéid positiv sinn. Den Test soll elo weisen, ob de Papp Recht huet mat sengem Verdacht, datt si de Virus aus der Schoul matbruecht hunn - deen ass am Precoce, ass enges Daags heemkomm a war erkaalt.

Mee huet den Jay just seng Elteren ugestach oder och seng Schwëster? Dat sëtzt elo e bësse verschotert bei senger Mamm um Schouss, dréit der Infirmière de Réck.

Den Test an der Nues ass méi fiabel wéi deen am Hals, well d'Virusaascht do ëm e villfacht méi grouss soll sinn. Mee dat ass awer net den eenzege Grond, firwat e bei Kanner op déi Manéier gemaach gött, erzielt d'Infirmière.

«E gött besser vun de Kanner ugeholl, och wann déi Erwuessen der Meenung sinn, datt dat net esou agreabel ass. Mee d'Kanner maachen dat u sech ganz gutt, a mir hu bis elo och just eng positiv Resonanz vun den Elteren zréckkritt.»

D'Eltere géife beim Test awer och eng grouss Roll spillen, wann d'Eltere relax wieren, da géif et kee gréissere Problem ginn.

«Mee wann ee scho mierkt, d'Eltere si ganz ugespaant, si fäerten, da geet et och dacks beim Kand net esou gutt. Well si iwwerdroen hir Angscht dann op d'Kand. An dat ass dann e bësse méi schwierig. Dofir mussen mir fir d'éischt probéieren d'Elteren versichen ze berouegen, an da geet dat meeschtens ganz gutt.»

Et ass nach Sputt do

Bei (oder vun) der Ligue Médico-Sociale gi just Kanner tèschent zwee a sechs Joer getest, et brauch een dofir eng Ordonnance. Et geet also net, einfach laanscht ze goen an engem vun den dräi Zenteren, wou déi Tester proposéiert ginn - an der Stad, zu Diddeleng an zu Ettelbréck. Den Test muss verschriwwen sinn, et muss een och am Virfeld e Rendez-vous geholl hunn. Dat mécht een iwwer de Site ligue.lu an der Rubrik Tracing.

D'Leit kréien dann eng Confirmatioun iwwer Mail vum Rendez-vous, deen ee sech erausgesicht huet. A si kréien och gesot, wat si musse matbréngen: d'Ordonnance vum Dokter ass obligatoresch, am léifsten op Pabeier direkt bei Hand hunn. An natierlech d'Pabeiere vum Kand, ëm dat et geet.

Et sinn an den éischten dräi Wochen eng 45-50 Kanner all Dag getest ginn, seet d'Monique Rodesch. Et wier een nach net un de Limitten ukomm:

«Mir kënnen eis also nach weiderhi steigeren, wann dat elo d'Demande wär, mir hu jo nach aner Zenteren am Land, wou een dat och nach kéint opbauen.»

D'Monique Rodesch weist dann nach hin op eng Hotline an eng Mail-Adress iwwer déi een all Fro beäntwert kritt. D'Email ass tracing@ligue.lu an den Telefon den 22 00 99 66.

JOURNÉE MONDIALE DE LA TUBERCULOSE - 24 MARS 2021 - «THE CLOCK IS TICKING»

La Journée mondiale de lutte contre la tuberculose a pour but de sensibiliser à l'épidémie de tuberculose et aux efforts entrepris pour éliminer cette maladie. Elle est célébrée tous les ans le 24 mars, en référence au 24 mars 1882 lorsque le médecin allemand le Dr Robert Koch annonçait la découverte du bacille responsable de la tuberculose (appelé depuis bacille de Koch en son honneur), ouvrant la voie au diagnostic et à la prise en charge de cette maladie.

Le thème de cette année 2021 « The clock is ticking » rappelle l'urgence de la situation.

En effet, l'assemblée mondiale de la Santé, convoquée annuellement par l'Organisation Mondiale de la santé (OMS) a adopté en mai 2014 une résolution approuvant la stratégie de lutte contre la tuberculose avec des cibles ambitieuses, à savoir mettre un terme à l'épidémie de tuberculose en réduisant entre 2015 et 2035 de 95% le nombre des décès et de 90% le nombre de nouveaux cas par an de la maladie (incidence) ou parvenir à une incidence à moins de 10 cas pour 100.000 personnes, ce qui caractérise les pays à faible incidence de tuberculose.

Alors oui, l'horloge tourne et le temps est compté : à l'échelle mondiale, tous les ans, 1,4 million de décès sont à déplorer.

Parmi les maladies dues à un agent infectieux, la tuberculose est celle qui est à l'origine du plus grand nombre de décès, plus que le sida (VIH) : 10 millions de personnes, dont 1,2 million d'enfants, contractent la maladie. Si tous les pays sont touchés, deux tiers des cas sont néanmoins concentrés dans 8 pays: Inde, Indonésie, Chine, Philippines, Pakistan, Nigéria, Bangladesh et Afrique du Sud

L'augmentation de la tuberculose multirésistante constitue une menace potentielle pour la sécurité sanitaire : trois pays concentrent à eux seuls près de la moitié des cas de tuberculose multirésistante dans le monde à savoir l'Inde, la Chine et la Fédération de Russie.

20% de la population mondiale présente une infection tuberculeuse latente : ces personnes, infectées donc porteuses du bacille, ne sont pas encore malades et ne sont pas contagieuses. Cependant entre 5% et 10 % d'entre elles développeront la maladie et présenteront des risques plus importants en cas de sida, immunodépression, malnutrition, diabète ou tabagisme.

Pour atteindre les objectifs fixés et mettre un terme à l'épidémie de tuberculose en 2035, la stratégie de l'OMS repose sur plusieurs composantes : le diagnostic précoce de la maladie, le traitement de tous les malades, y compris les formes multirésistantes, le dépistage des sujets contacts avec traitement préventif des sujets infectés, l'intensification de la recherche médicale, tout en généralisant la couverture sanitaire et la protection sociale.

Cette stratégie doit par conséquent s'accompagner d'un engagement politique fort pour assurer le financement de ces mesures, dont les coûts sont estimés à 13 milliards de dollars par an pour favoriser l'accès universel au diagnostic, au traitement et à la prise en charge et 2 milliards de dollars par an pour la recherche et l'innovation.

La Journée Mondiale de la Tuberculose est l'occasion de rappeler les terribles conséquences sanitaires et sociales de cette maladie qui peut être prévenue et guérie.

Elle est également l'occasion de mobiliser l'engagement politique et toutes les énergies afin de mettre un terme à ce fléau car le temps presse. The clock is ticking !

La Ligue médico-sociale, comme par le passé, soutient avec force et détermination cette campagne 2021.

Les activités de lutte contre la tuberculose réalisées par la Ligue en 2020 au Luxembourg:

- 6.090 Examens radiographiques pulmonaires interprétés
- 5.007 Tests tuberculitiques cutanés (IDR)
- 2.106 Tests sanguins Quantiferon
- 38 Dossiers de Tuberculoses traités

JOURNÉE MONDIALE SANS TABAC - 24 MARS 2021 - «S'ENGAGER À ARRÊTER»

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a institué la Journée mondiale sans tabac en 1987 pour mieux faire connaître partout dans le monde les dangers du tabac sur la santé.

Chaque année, le 31 mai est ainsi l'occasion de rappeler non seulement les risques sanitaires liés au tabagisme mais aussi les principaux axes de l'action antitabac menée par l'OMS.

L'Organisation a ainsi donné le coup d'envoi d'une campagne mondiale d'un an pour la journée mondiale sans tabac 2021, « s'engager à arrêter », visant à aider et soutenir les millions de personnes dans le monde, qui à l'occasion de la pandémie de Covid 19 ont décidé de renoncer au tabac, facteur de risque élevé de développer une forme grave ou mortelle de la maladie.

Toutes les formes de tabac sont nocives qu'il s'agisse de cigarettes, cigares, tabac à rouler ... et même la pipe à eau dont les dangers pour la santé sont souvent mal connus des consommateurs. Il n'y a pas de seuil au-dessous duquel l'exposition est sans risque.

Il faut rester vigilant face à la banalisation des nouveaux modes de consommation comme les produits chauffés du tabac (vaporisateurs iQOS de Philip Morris International, Ploom TECH de Japan Tobacco International, Glo de British American Tobacco) et les cigarettes électroniques (inhalateurs sans tabac avec ou sans nicotine) : les données actuelles sont encore insuffisantes pour avoir une idée claire de l'impact à long terme de l'utilisation de ces produits.

Le tabagisme est la plus importante cause évitable de morbidité (maladies) et de mortalité. Sur les 1,3 milliard de consommateurs de tabac dans le monde, dont 80% vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, le tabagisme est responsable de plus de 8 millions de morts chaque année : 7 millions d'entre eux sont des consommateurs ou d'anciens consommateurs, et environ 1,2 million des non-fumeurs involontairement exposés à la fumée (tabagisme passif).

A l'échelle du Luxembourg, les fumeurs représentent, en 2020, 26% de la population, chiffre en augmentation, et fait inquiétant particulièrement chez les jeunes, les maladies liées au tabagisme entraînent le décès d'environ 1.000 personnes par an.

Au total, le tabagisme provoque actuellement 1 décès toutes les 6 secondes et tuera la moitié de ceux qui en consomment, principalement par maladies pulmonaires, cardio-vasculaires et cancers.

Face à ce fléau, l'OMS a adopté en 2003 la convention-cadre pour la lutte antitabac, en vigueur depuis 2005, et regroupant 182 parties signataires représentant plus de 90% de la population mondiale. Cette convention, complétée en 2007 par le programme MPOWER pour accélérer l'application des dispositions sur le terrain, consiste en 6 mesures principales :

Monitor : Surveiller la consommation de tabac et évaluer les politiques de prévention visant à l'arrêt du tabac.

Protect : Protéger la population contre la fumée de tabac par des lois sur les espaces sans fumée (interdiction de fumer dans les espaces publics, les transports, les lieux de travail).

Offer : Offrir et promouvoir l'accès à des services de sevrage gratuits.

Warn : Informer contre les méfaits du tabagisme.

Enforce : Faire appliquer et respecter l'interdiction de la publicité en faveur du tabac.

Raise : Augmenter les taxes ; une hausse des prix de 10% ferait reculer la consommation d'environ 5%.

Il est très important également de juguler le commerce illicite des produits du tabac qui représente, à l'échelle mondiale, 10% de la consommation.

La Journée Mondiale sans tabac a toujours lieu le 31 mai, mais la lutte contre le tabagisme doit se poursuivre toute l'année tant les défis sont nombreux. Cette campagne sert d'appel à l'action et à l'engagement de façon à protéger les générations actuelles et futures des conséquences désastreuses du tabac sur la santé.



**Ligue Luxembourgeoise de Prévention
et d'Action médico-sociales**

21-23, rue Henri VII
L-1725 Luxembourg